Agence canadienne d'inspection des aliments

2015-2016

Rapport ministériel sur le rendement

Approuvé par :

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

Pour la période se terminant le 31 mars 2016

© 2016 Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés.
L'utilisation sans permission est interdite.

ACIA P0923-16
N° de catalogue : A101-6F-PDF
ISSN : 2368-0989

This publication is also available in English.

Table des matières

Message de la ministre 1

Faits saillants des résultats 3

Section I : Vue d'ensemble de l'organisation 5
- Profil de l'organisation 5
- Contexte organisationnel 6
- Priorités organisationnelles 26

Section II : Vue d'ensemble des dépenses 49
- Dépenses réelles 49
- Sommaire du rendement budgétaire 50
- Tendances relatives aux dépenses de l'Agence 51
- Dépenses par crédit 52
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 52
- Faits saillants des états financiers et les états financiers 53

Section III : Analyse des programmes et des services internes 83
- Programmes 87
  - Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments 87
  - Programme 1.2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses 94
  - Programme 1.3 : Programme des ressources végétales 99
  - Programme 1.4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques 103
  - Services internes 108

Section IV : Renseignements supplémentaires 113
- Renseignements sur les programmes de niveau inférieur 113
- Tableaux de renseignements supplémentaires 113
- Dépenses fiscales fédérales 113
- Coordonnées de l'organisation 114

Annexe : Définitions 115

Notes de fin de document 118

Message de la ministre

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016, qui fournit des précisions sur les nombreuses activités menées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au cours de l'exercice 2015-2016 pour s'acquitter de son mandat. En 2015-2016, l'ACIA est restée fidèle à sa réputation d'organisme de réglementation de calibre mondial dans les secteurs de la protection des végétaux, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments. En se basant sur une approche scientifique axée sur la prévention, l'Agence a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de portefeuille, soit Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, pour poursuivre la mise en œuvre de règlements, de processus et de systèmes modernes, dans un souci d'excellence du service.

En ce qui a trait à la **salubrité des aliments**, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a entrepris, à l'automne 2015, la mise en œuvre progressive de son nouveau modèle d'inspection intégré dans des serres et des installations de poisson, d'aliments du bétail et de produits laitiers partout au pays. Le nouveau modèle, qui applique des concepts axés sur la prévention reconnus mondialement, fournit un processus d'inspection normalisé pour tous les produits réglementés. En outre, l'ACIA a poursuivi sa réforme des règlements en application de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* afin de renforcer et de moderniser davantage le système canadien de salubrité des aliments.

Afin d'atténuer les risques pour les **ressources végétales** canadiennes, qui sont essentielles à un approvisionnement alimentaire sûr et accessible, l'ACIA a modernisé les lois protégeant ces ressources. En février 2015, les modifications à la *Loi sur la protection des obtentions végétales* sont entrées en vigueur, ce qui a entraîné la ratification par le Canada, en juin 2015, de la mise à jour de 1991 de la Convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. Le Bureau de la protection des obtentions végétales de l'ACIA accepte des demandes et accorde des droits d'obtention en vertu du cadre de propriété intellectuelle révisé.

De plus, l'ACIA s'est concentrée sur plusieurs priorités en matière de **santé des animaux** en 2015-2016. Par exemple, après avoir connu des éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène, l'ACIA et le département de l'Agriculture des États-Unis ont conjointement mis en œuvre un cadre d'orientation décrivant la façon dont le Canada et les États-Unis allaient reconnaître et accepter les décisions de l'autre en ce qui a trait aux zones d'éradication des maladies animales pendant une éclosion. Ce cadre a permis de poursuivre le commerce dans les zones exemptes de maladies pendant la gestion des éclosions dans les régions touchées.

De plus, en 2015-2016, l'ACIA a élargi la portée de ses initiatives contribuant à la **protection des consommateurs**. Grâce à son site Web et à des outils numériques modernes comme Pinterest, Twitter, Facebook et LinkedIn, l'Agence a su rapidement fournir des conseils sur la salubrité des aliments et de l'information sur les rappels d'aliments à un nombre croissant de Canadiens de façon interactive. En effet, l'ACIA a connu une croissance majeure de son public dans les médias sociaux, soit une augmentation de 83 % de ses abonnés Twitter, de 264 % de son public Facebook et de 32 % de sa communauté LinkedIn. L'Agence a aussi publié dans les médias sociaux au-delà de 3 045 messages qui ont été visionnés plus de 13 millions de fois.

Pendant l'exercice 2015-2016, l'ACIA a intensifié ses efforts de **collaboration internationale**. Par exemple, elle a continué de travailler à l'harmonisation de ses méthodes de réglementation avec celles des États-Unis à l'aide du Conseil de coopération en matière de réglementation et de l'initiative Par-delà la frontière. L'Agence a collaboré avec d'autres partenaires internationaux dans le cadre de réunions du Comité mixte de coopération Canada-Union européenne, de réunions de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce, de rencontres avec la Colombie et la Corée, de rencontres avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande au sujet de la protection des végétaux, ainsi que de rencontres avec le Mexique et le Brésil par l'entremise de comités consultatifs sur l'agriculture.

Le monde évolue rapidement : nouvelles technologies, transformation des activités, augmentation du volume des importations et des exportations, menaces nouvelles et émergentes, et attentes croissantes des consommateurs. Je suis toutefois convaincue que les efforts inlassables de l'ACIA lui permettent de suivre le rythme. Je suis fière de la compétence, de l'intégrité et du professionnalisme dont les employés de l'ACIA font preuve chaque jour. Grâce à leur travail acharné et à leur dévouement, ils incarnent l'engagement du gouvernement du Canada envers la santé et la sécurité des Canadiens.

L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre de la Santé

Faits saillants des résultats

L'ACIA continue de répondre aux objectifs de son mandat visant à protéger les ressources végétales et la santé des animaux et à préserver la salubrité des aliments, ce qui améliore l'environnement et l'économie du Canada ainsi que le bien-être de ses citoyens. Voici les faits saillants de 2015-2016 :

- Dans le cadre de ses **activités quotidiennes**[i], l'ACIA :
  - élabore et met en application des mesures de contrôle des importations et des exportations pour protéger les ressources végétales du Canada;
  - protège la santé et le bien-être des animaux et s'assure que les aliments du bétail sont salubres et que les vaccins sont efficaces;
  - inspecte les installations de transformation des aliments pour vérifier leur conformité avec les règlements;
  - contribue à l'élaboration de normes internationales et facilite le commerce et l'accès aux marchés;
  - mène en moyenne 3 000 enquêtes sur la salubrité des aliments par année.
- En 2015-2016, l'ACIA a continué de faire des progrès relativement à son **programme de transformation**. Voici quelques exemples :
  - Poursuite de la modernisation de la réglementation : la plupart des dispositions de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* sont entrées en vigueur; les modifications à la *Loi sur la protection des obtentions végétales* sont entrées en vigueur; des modifications proposées au *Règlement sur la santé des animaux* ont été rédigées; la version proposée du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* a été révisée; les intervenants ont participé à la définition des options de modernisation de l'étiquetage des aliments.
  - Mise en œuvre progressive du modèle d'inspection intégré de l'Agence.
  - Élargissement des voies de communication par les médias sociaux pour joindre un public plus large et améliorer l'accès public aux renseignements concernant l'ACIA.
  - Élaboration d'un cadre de gestion intégrée des risques (GIR) servant de base à l'intégration de la gestion de tous les types de risques dans l'ensemble de l'Agence. L'intégration de la gestion des risques procurera à l'Agence une valeur ajoutée en tant que facteur déterminant de la prise de décisions, de la planification des activités, de l'affectation des ressources et de la gestion opérationnelle. Le cadre comprend une version révisée de la politique de GIR qui touche à quatre grands domaines : le leadership, les processus, la gouvernance et la responsabilité.

SUITE...

...SUITE

- L'ACIA a facilité de différentes façons l'**accès aux marchés** pour les produits agricoles du Canada. Voici quelques exemples :
  - Rétablissement des relations commerciales avec ses principaux partenaires après une éclosion, au Canada, de fièvre catarrhale du mouton, une maladie virale chez les ruminants transmissible par les insectes.
  - À la suite des éclosions d'influenza aviaire (grippe aviaire) de décembre 2014 en Colombie-Britannique et d'avril 2015 en Ontario, application de l'entente de zonage avec le département de l'Agriculture des États-Unis permettant de poursuivre le commerce à l'extérieur des zones touchées pendant la gestion et l'éradication des éclosions.
  - Accès aux marchés chinois et coréen pour les bleuets de la Colombie-Britannique, au marché ukrainien pour le bœuf et les viandes prêtes-à-manger, et au marché indien pour le porc et les produits de porc.
  - Négociation de l'élargissement de la portée de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre l'Union européenne et le Canada.
  - Élargissement de l'accès au marché vietnamien pour les espèces d'animaux aquatiques vivants.
  - Maintien de l'accès aux marchés pour l'exportation d'animaux aquatiques vivants, de produits de la mer, d'aliments pour animaux et de produits de la pêche en Chine.

Le nombre total de ressources utilisées par l'Agence en 2015-2016 est résumé ci-dessous.

5 901 **ETP réels**	**749 362 527 $** **Dépenses réelles**

Section I : Vue d'ensemble de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Dre Jane Philpott, C.P., députée

Premier dirigeant : Bruce Archibald, Ph. D.

Portefeuille ministériel : Santé

Instruments habilitants :

À l'échelle de l'ACIA

- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*[ii]
- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*[iii]

Salubrité des aliments

- *Loi sur les aliments et drogues*[iv] (en ce qui concerne les aliments)
- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[v] – quand elle entrera en vigueur, cette loi remplacera les lois suivantes :
  - *Loi sur les produits agricoles au Canada*[vi]
  - *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*[vii] (en ce qui concerne les aliments)
  - *Loi sur l'inspection du poisson*[viii]
  - *Loi sur l'inspection des viandes*[ix]

Protection des végétaux et santé des animaux

- *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*[x] (Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire)

Protection des végétaux

- *Loi sur les engrais*[xi]
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*[xii]
- *Loi sur la protection des végétaux*[xiii]
- *Loi sur les semences*[xiv]

Santé des animaux

- *Loi sur la santé des animaux*[xv]
- *Loi relative aux aliments du bétail*[xvi]

Année d'incorporation ou de création : 1997

Autre : S. O.

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est l'un des plus grands organismes canadiens de réglementation à vocation scientifique. Elle compte dans l'ensemble du Canada quelque 6 555[1] employés qui travaillent dans la région de la capitale nationale et dans quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA veille à la protection de la santé et du bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux.

L'ACIA élabore et offre des services d'inspection et autres pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales, dont les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, des végétaux et des animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un engagement en matière de service et d'efficacité ainsi que la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

Responsabilités

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de contribuer au maintien des ressources végétales et animales, et de réglementer la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada. En novembre 2012, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale. Quand elle entrera en vigueur, cette loi entraînera l'application de nouveaux règlements qui offriront le cadre juridique nécessaire pour renforcer de manière uniforme le régime d'inspection des aliments au Canada. La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* regroupera et remplacera la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, la *Loi sur l'inspection des viandes* et les dispositions relatives aux aliments de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

[1] Ce nombre comprend les employés actifs ainsi que ceux en congé payé ou non.

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a reçu la sanction royale le 25 février 2015, et la plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur depuis. Cette loi a modernisé et renforcé les lois agricoles canadiennes, soutenu l'innovation dans l'industrie agricole canadienne et augmenté les débouchés sur les marchés internationaux pour les Canadiens. La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* a mis à jour l'ensemble de lois utilisées par l'ACIA pour régir le secteur agricole canadien, soit la *Loi sur la protection des obtentions végétales*, la *Loi relative aux aliments du bétail*, la *Loi sur les engrais*, la *Loi sur les semences*, la *Loi sur la santé des animaux*, la *Loi sur la protection des végétaux* et la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Santé Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Pêches et océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires mondiales Canada
- Environnement et changement climatique Canada, y compris le service canadien de la faune

L'Agence partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, le secteur privé, de même que d'autres intervenants. Elle travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à gérer les risques, les incidents et les urgences touchant les animaux, les végétaux et les aliments, et à promouvoir des systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies, pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et de la pêche. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments ainsi que des végétaux, des animaux et de leurs produits, et l'approbation de l'utilisation de nombreux intrants agricoles.

De plus, l'ACIA participe activement à des forums internationaux traitant de l'élaboration de règles, de normes, de lignes directrices et de politiques internationales qui s'appuient sur des données scientifiques. De plus, l'Agence participe à la gestion de comités des mesures sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'accords internationaux et promeut activement le système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers. L'ACIA prend part à des négociations pour résoudre des problèmes scientifiques et techniques, ce qui favorise l'accès des biens canadiens à divers marchés. En outre, elle donne des avis scientifiques, développe de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et mène des travaux de recherche sur la réglementation.

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des données scientifiques recueillies en temps opportun, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions et des avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'influence de normes internationales, la recherche et le développement, et les services d'analyse.

Au cours d'une période de trois ans, avec l'adoption de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* en 2012, qui n'est pas encore entrée pleinement en vigueur, et de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* en 2015, de nouveaux pouvoirs ont été ajoutés à chaque loi administrée et appliquée par l'ACIA. Il est essentiel pour l'ACIA de s'appuyer sur un cadre juridique moderne afin de faire face aux nouveaux défis et problèmes et de réagir aux nouvelles pressions et tendances ainsi qu'aux progrès scientifiques.

Parmi les nouveaux pouvoirs, citons :

- des pouvoirs pour les inspecteurs afin que ces derniers aient les bons outils pour faire leur travail;
- des dispositions d'infraction révisées et renforcées, avec amendes et sanctions mises à jour;
- une autorisation explicite pour la certification des exportations;
- un pouvoir de réglementation pour exiger la délivrance de permis ou l'enregistrement;
- un pouvoir explicite pour incorporer des documents par renvoi[2];
- un pouvoir de réglementation pour exiger des plans de contrôle préventif et de gestion de la qualité pour les fabricants;
- des exigences de consignation et de tenue de dossiers.

[2] L'incorporation de documents par renvoi est une technique de rédaction qui permet d'intégrer le contenu d'un document dans un règlement sans qu'il soit nécessaire de le reproduire dans le règlement lui-même.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Pour préserver l'approvisionnement alimentaire du Canada et assurer la durabilité des ressources végétales et animales, l'ACIA s'efforce d'atteindre son résultat stratégique[3] : un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles. L'architecture d'alignement des programmes (AAP) montre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats attendus. Le cadre de l'AAP, qui permet de gérer l'attribution des ressources de l'Agence pour qu'elle puisse remplir son mandat et présenter des rapports sur le rendement au Parlement, comprend les éléments suivants :

1. **Résultat stratégique :** Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

    1.1 **Programme :** Programme de salubrité des aliments

        1.1.1 **Sous-programme :** Viande et volaille

        1.1.2 **Sous-programme :** Œufs

        1.1.3 **Sous-programme :** Produits laitiers

        1.1.4 **Sous-programme :** Poisson et produits de la mer

        1.1.5 **Sous-programme :** Fruits et légumes frais

        1.1.6 **Sous-programme :** Produits transformés

        1.1.7 **Sous-programme :** Produits alimentaires importés et manufacturés

    1.2 **Programme :** Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

        1.2.1 **Sous-programme :** Santé des animaux terrestres

        1.2.2 **Sous-programme :** Santé des animaux aquatiques

        1.2.3 **Sous-programme :** Aliments du bétail

    1.3 **Programme :** Programme des ressources végétales

        1.3.1 **Sous-programme :** Protection des végétaux

        1.3.2 **Sous-programme :** Semences

        1.3.3 **Sous-programme :** Engrais

        1.3.4 **Sous-programme :** Droits de propriété intellectuelle

    1.4 **Programme :** Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Services internes

[3] Un résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat et de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

Architecture d'alignement des programmes

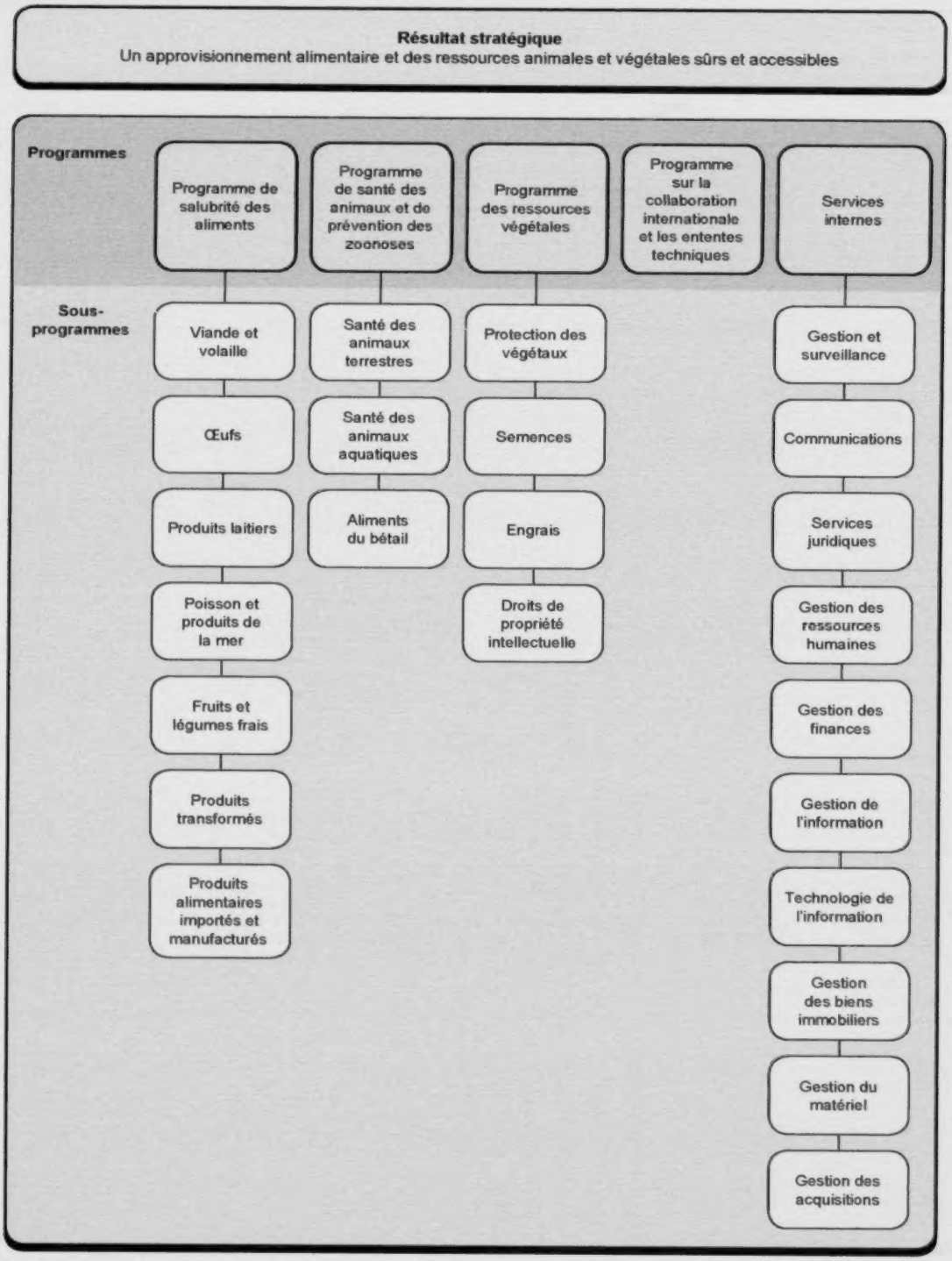

Contexte opérationnel et analyse des risques

Analyse des risques

L'ACIA est responsable de la détection et de la gestion des risques liés aux ressources végétales et animales et à l'approvisionnement alimentaire, mesures essentielles à un approvisionnement sûr et à une économie prospère. L'intégration de la gestion des risques aux activités d'élaboration de politiques, d'établissement des priorités, de planification, de prestation de services, d'examen et de production de rapports éclaire les décisions prises au sein de l'Agence.

La grande majorité des risques qui s'inscrivent dans le mandat de l'Agence sont gérés de concert avec de nombreux partenaires et intervenants, au Canada comme à l'étranger. Les facteurs qui influent sur les principaux risques stratégiques que doit affronter l'Agence sont notamment :

- l'émergence constante de nouveaux agents pathogènes, attribuable à l'accroissement des déplacements et du commerce internationaux, à l'adaptation microbienne, à l'évolution des méthodes de production et de distribution ainsi qu'au comportement humain;
- la convergence des problèmes liés à la santé des humains, des animaux et des écosystèmes;
- l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont radicalement changé la façon de produire, de transformer, d'emballer, de distribuer et de vendre les produits agricoles;
- l'augmentation et la diversification des produits importés au Canada;
- l'élargissement des possibilités d'exportation pour les producteurs canadiens, combiné à l'évolution des normes mondiales et au resserrement des exigences;
- le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication, qui donne lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production et à la nécessité d'adapter en conséquence les cadres législatifs et réglementaires;
- des consommateurs et des intervenants de plus en plus informés et exigeants, et de moins en moins disposés à prendre des risques;
- un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter de technologies et de méthodes scientifiques communes pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires.

L'élaboration du profil de risque de l'Agence s'inscrit dans les pratiques actuelles de gestion des risques de l'ACIA. Le profil de risque de l'Agence recense les principaux risques stratégiques auxquels est exposée l'Agence du fait de son contexte opérationnel interne et externe, et offre des stratégies visant à réduire l'exposition au risque à des niveaux tolérables au cours des prochaines années. Le profil de risque de l'Agence a été entièrement renouvelé en 2012, et son annexe a été révisée en 2014.

Le programme de transformation de l'Agence découle de sa vision d'un système de prévention amélioré axé sur les résultats et les risques. Afin de renforcer sa capacité à orienter rapidement ses efforts de façon à réduire le plus possible les risques, l'ACIA a élaboré un modèle comparatif des risques permettant d'évaluer et de comparer systématiquement les divers risques qu'elle gère pour le compte de la population canadienne.

Même s'il n'est pas encore pleinement mis en œuvre, ce modèle a déjà renseigné l'ACIA sur l'importance relative des risques et sur la rentabilité des mesures prises pour les atténuer. De plus, il s'inscrit dans l'engagement du gouvernement à faire preuve de transparence et à prendre des décisions fondées sur des données probantes. Les renseignements recueillis éclairent les décisions au sujet de la meilleure façon de planifier des activités comme l'inspection et la surveillance. Au bout du compte, l'ACIA sera en mesure d'optimiser les ressources publiques consacrées à la réduction des risques.

Le tableau 1 résume les principaux risques stratégiques de l'ACIA, classés en fonction de leur probabilité et de leurs répercussions, et indique les stratégies prévues en réponse à ces risques. Tous les risques établissent un lien avec l'architecture d'alignement des programmes de l'Agence.

Tableau 1 : Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement **Incapacité de bien gérer le changement de façon continue** L'évolution des facteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle planétaire influe sur le contexte réglementaire et commercial de l'Agence. De plus, dans le contexte actuel, il est nécessaire d'innover afin de préserver, voire d'accroître, l'efficacité de façon à ce que l'Agence puisse mener ses activités et remplir son mandat.	**Transformation de l'Agence** **Modernisation des ressources humaines** • Gestion des talents – Création d'un cadre de gestion des talents et d'outils automatisés pour définir et gérer les compétences au sein de l'Agence et du groupe de la direction. • Gestion de la relève – Réalisation d'un exercice de gestion de la relève pour les postes de direction, qui a permis de définir les postes essentiels ainsi que les forces et les lacunes des dirigeants de l'Agence. • Mise en œuvre d'un ensemble de politiques visant les postes de direction, fondé sur la gestion des talents. Approbation unanime des nouvelles conditions. • Utilisation de la formation virtuelle pour moderniser l'apprentissage au sein de l'Agence et le rendre accessible aux apprenants, notamment au personnel d'inspection. • Mise sur pied d'un programme de soutien par les pairs pour aider les employés à gérer leur stress ainsi que les changements et les facteurs de stress en milieu de travail. • Modernisation du modèle de gestion des ressources humaines de l'Agence grâce à une nouvelle norme de classification des postes en réglementation scientifique. Il en résulte une plateforme de classification axée sur les rôles et les compétences à laquelle plus de 1 000 scientifiques de l'ACIA ont adhéré. De plus, des centaines de descriptions de travail et de postes uniques dans l'architecture du travail de l'Agence ont été supprimés. Service – Adoption d'une stratégie modernisée de classification des postes fondée non plus sur des tâches, mais sur des rôles et des attentes définis de façon générale à l'aide de profils de compétences. Cette approche unique et révolutionnaire influencera profondément le travail de la communauté scientifique du gouvernement. • Création du Comité sur la vision d'un service unique de ressources humaines pour les sciences du gouvernement, chargé de proposer des recommandations et des améliorations portant sur la gestion des ressources humaines au sein de la communauté scientifique.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement (suite)	**Renforcement des valeurs et de l'éthique** • Création de mécanismes de sensibilisation novateurs, comme l'outil en ligne Umbrella, une vidéo de sensibilisation aux valeurs et à l'éthique ainsi que des capsules d'information pour les employés de l'ACIA. • Adoption de mesures pour tenir compte des résultats du sondage sur le climat éthique de février 2014. • Organisation de la troisième Journée des valeurs et de l'éthique de l'Agence. • Mise à jour de la Stratégie sur les valeurs et l'éthique pour rendre compte du programme de transformation de l'Agence, d'Objectif 2020 et du principe d'agence unique. • Mise à jour de la formation sur les valeurs et l'éthique pour les gestionnaires et les superviseurs. • Mise à jour du contenu sur les valeurs et l'éthique dans les cours du Programme préalable à l'emploi et les cours de gestion des ressources humaines pour les superviseurs. • Mise à jour de la Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat pour mieux orienter les employés. • Prise en compte du Code de valeurs et d'éthique du secteur public, du Code de conduite de l'Agence et de la politique sur les conflits d'intérêts lors du processus annuel d'établissement de l'entente de rendement. **Amélioration de la gestion de projets** • Publication d'une version révisée du cadre de gestion des projets de l'organisation en mars 2016, qui comprenait des modifications aux outils et aux modèles existants ainsi que l'ajout de nouveaux outils visant à améliorer l'exécution des projets.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement (suite)	**Amélioration des services et des communications** • Mise en place d'un cadre pour aider l'Agence à s'orienter vers un environnement de communication intégré, proactif et en version numérique d'abord. • Grâce à la stratégie de communications numériques de l'Agence et à son plan évolutif de mise en œuvre sur trois ans, de nombreux projets très médiatisés ont été menés à bien dans le cadre de partenariats efficaces avec les directions générales clientes, les partenaires de portefeuille et d'autres partenaires du gouvernement du Canada. L'Agence a activement fait la promotion de ses exemples de réussites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son organisation, au moyen d'outils internes existants et de plateformes de médias sociaux comme Pinterest, Twitter, LinkedIn et Facebook. Elle a aussi contribué à un nouveau blogue du gouvernement du Canada sur la science de la santé. **Renforcement de la planification, du suivi du rendement et de la production de rapports** • Le processus de planification de l'ACIA continue d'évoluer et d'intégrer la gestion des risques à la prise de décisions. En 2015-2016, les responsables du risque des programmes, notamment des programmes des ressources végétales, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments, ont défini les priorités stratégiques sur trois ans de leurs secteurs d'activité respectifs pour orienter la planification stratégique des directions générales. Cette méthode systématique de planification de l'Agence a permis d'établir les priorités opérationnelles en tenant davantage compte de la capacité des directions générales, y compris des directions générales de soutien, sur les plans stratégique et tactique. La collecte simplifiée de renseignements sur la planification de l'ACIA servira à guider ses processus de planification et de production de rapports.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement (suite)	**Participation du public et des intervenants aux principales initiatives de l'Agence** • À la suite des consultations du printemps 2015 avec de petites entreprises, création de produits destinés à l'industrie et aux parties réglementées, y compris des représentations graphiques sur les principaux thèmes (comme les contrôles préventifs, les catégories de dangers et les principes clés que doivent respecter les importateurs) ainsi que des fiches de renseignements en 12 langues décrivant les principaux éléments liés à la salubrité des aliments, les contrôles préventifs en matière de salubrité des aliments et la traçabilité. • Prise en compte des commentaires reçus lors des consultations avec l'industrie et les intervenants pour planifier la publication préalable des règlements dans la partie I de la *Gazette du Canada*, y compris l'élaboration de nouvelles ressources (comme des outils d'aide à la décision, des produits multimédias et des vidéos) visant à aider l'industrie à comprendre les exigences proposées. Élaboration et approbation d'une stratégie de promotion de la conformité des allergènes non déclarés. Création d'une première série de produits pour la stratégie, dont une représentation graphique de l'étiquetage des allergènes, offerte en sept langues.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion de l'information et de l'infrastructure de GI/TI **Incapacité de prendre des décisions fondées sur les risques, en raison d'un manque d'information et de données exactes et utiles fournies en temps opportun** En raison de la diversité des besoins de l'Agence en matière d'information et de sa présence dans tout le pays, son infrastructure de GI/TI est constituée d'un mélange complexe de matériel nouveau et ancien qui prend en charge de nombreux systèmes de GI/TI et de nombreuses bases de données. Les différences dans la façon dont se font la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information dans les multiples systèmes et au moyen de différents types de matériel peuvent gêner la communication de l'information et la prise de décisions opérationnelles et réglementaires en temps opportun.	**Transformation de l'Agence** • Modernisation des applications et mise en œuvre d'un programme de gestion du portefeuille d'applications, qui a permis à l'Agence de se tourner vers une plateforme technologique équilibrée, durable et conforme aux normes du gouvernement du Canada. • Amélioration de la planification des investissements et, par conséquent, du traitement de la demande en gestion de l'information et en technologie de l'information à l'Agence. • Augmentation de la participation au processus de gouvernance à l'échelle des directions générales et de l'Agence, menant à une meilleure gestion des efforts de modernisation des applications et des plateformes. • Création du Comité d'examen de l'architecture et d'un programme visant à harmoniser la méthode de GI/TI de l'Agence avec les stratégies du gouvernement du Canada. **Plateforme de prestation électronique de services souple et évolutive** • Début de l'élaboration des exigences opérationnelles pour la phase 1 de la plateforme de prestation électronique de services, dont la mise en œuvre progressive commencera en décembre 2016 avec le secteur des produits laitiers. **Collaboration avec Services partagés Canada** • Création et dotation d'un poste spécialisé de gestionnaire des relations avec les clients pour faciliter et améliorer les communications et les relations entre l'Agence et Services partagés Canada. **Tableaux de bord du Centre de gestion de l'information opérationnelle** • Renforcement des outils, des processus et de la gouvernance du Centre de gestion de l'information opérationnelle de l'Agence pour saisir et communiquer les données opérationnelles ainsi qu'améliorer la capacité du Centre à gérer le rendement des programmes. Amélioration des tableaux de bord de la haute direction grâce à une analyse stratégique visant à mieux mettre en évidence les secteurs à surveiller relativement à la prestation des principales fonctions de l'Agence, dont les fonctions de programme.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion de l'information et de l'infrastructure de GI/TI (suite)	**Stratégie de GI/TI** • Définition, et approbation par le président, de la nouvelle stratégie de GI/TI de l'Agence qui oriente la planification des investissements et assure la concordance avec les stratégies technologiques du gouvernement du Canada. • Participation proactive aux activités de modernisation et de regroupement des plateformes de l'Agence avec Services partagés Canada, y compris la transition vers un nouveau système de messagerie électronique, la migration du centre de données et la transition vers Mes RH du GC, le système de gestion des ressources humaines récemment adopté par le gouvernement du Canada. • Poursuite des initiatives de modernisation de la prestation de services visant à fournir aux citoyens et aux employés des outils numériques modernes. **Renouvellement des sites Web** • Préparation de la migration vers Canada.ca, le site Web commun du gouvernement du Canada en construction, à l'aide d'un examen complet du contenu Web de l'Agence pour garantir sa conformité avec le guide de rédaction du contenu du site Canada.ca, et élaboration d'un plan de migration détaillé du contenu de l'ACIA. • Offre de conseils et d'orientation à la Communauté des régulateurs fédéraux, à Santé Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor sur la façon d'élaborer un plan à l'échelle du gouvernement visant à offrir un encadrement législatif sur le site Canada.ca. • Communication d'information aux employés de l'ACIA concernant l'initiative de renouvellement des sites Web, une priorité pour l'ensemble du gouvernement qui vise à ce que tous les sites Web des ministères et organismes soient regroupés dans moins de six sites.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Transparence et mise à profit des relations **Impossibilité d'accroître sa transparence et sa responsabilisation envers les intervenants** L'échange de renseignements permet aux parties réglementées de prendre des mesures pour veiller à respecter les exigences, et permet au public de mieux connaître le marché canadien, dans lequel il a davantage confiance. Diverses méthodes permettent de mobiliser l'industrie, d'autres intervenants gouvernementaux et le public, et de collaborer avec eux pour améliorer la création d'extrants qui sont mutuellement avantageux et convenus.	**Création d'un guichet unique d'accès à l'information** • Poursuite de la collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada concernant l'Initiative du guichet unique afin de régler les problèmes mineurs liés au système pendant sa mise en œuvre. **Modernisation des frais d'utilisation et des normes de service** • Poursuite de la modernisation des frais d'utilisation et des normes de service. • Poursuite de l'étude et de l'élaboration de mécanismes de diversification des modes de prestation de services. L'objectif est de transférer les responsabilités du personnel et des laboratoires de l'ACIA aux fournisseurs de services accrédités, y compris les vétérinaires et les laboratoires approuvés, lorsque cela est indiqué. Élaboration d'un cadre de surveillance de la gestion de la qualité, et établissement des critères de transmission des résultats d'analyse relativement aux ententes de diversification des modes de prestation de services. L'ACIA est prête à transmettre les résultats d'analyse aussitôt que les certificats d'exportation auront été renégociés avec les partenaires commerciaux. **Communication et mobilisation des intervenants concernant les principales initiatives de l'Agence** • À la suite des consultations du printemps 2015 avec de petites entreprises, création de produits destinés à l'industrie et aux parties réglementées, y compris des représentations graphiques sur les principaux thèmes (comme les contrôles préventifs, les catégories de dangers et les principes clés que doivent respecter les importateurs) ainsi que des fiches de renseignements en 12 langues décrivant les principaux éléments liés à la salubrité des aliments, les contrôles préventifs en matière de salubrité des aliments et la traçabilité.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Transparence et mise à profit des relations (suite)	**Mobilisation de la communauté mondiale** • Poursuite de la collaboration avec divers pays dans le cadre de discussions bilatérales (p. ex. réunion du comité mixte de gestion avec l'Union européenne, réunions du Comité SPS avec la Colombie et la Corée, réunion sur la protection des végétaux avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et réunions des comités consultatifs sur l'agriculture avec le Mexique et le Brésil), et dans le cadre de rencontres bilatérales spéciales comme des visites de délégations étrangères.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles
Gestion des urgences **Incapacité de répondre à de multiples urgences simultanées ou à grande échelle** L'ACIA est bien préparée et a la capacité d'intervenir en cas d'urgence. Cependant, les contextes de menace continuent d'évoluer, ce qui exige une mise à jour régulière des plans et des mesures d'intervention pour refléter les changements et réaliser des économies, de façon à ce que l'Agence maintienne un minimum de ses fonctions de gestion essentielles pendant les urgences.	**Plans de gestion des urgences de l'Agence** • Conclusion d'une entente entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'ACIA sur la coordination des interventions en cas d'urgence. Cette entente établit les rôles et les responsabilités des deux organismes et crée une relation de travail entre eux en ce qui a trait aux activités d'intervention en cas d'urgence touchant le secteur agricole et agroalimentaire, dans le cadre des responsabilités législatives de chaque organisme. **Maintien et surveillance des stratégies de préparation et d'atténuation des risques pour la gestion des urgences** • Achèvement des examens post-intervention à la suite de l'éclosion d'influenza aviaire de décembre 2014 en Colombie-Britannique, du diagnostic, en février 2015, de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), aussi connue sous le nom de la maladie de la vache folle, chez une vache de l'Alberta, et de l'éclosion d'influenza aviaire en Ontario en avril 2015. Ces examens ont permis de définir les points à améliorer ainsi que de proposer des recommandations et des mesures correctives pour améliorer la capacité d'intervention, lesquelles sont mises en œuvre à l'heure actuelle.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Capacité scientifique **Incapacité scientifique à s'adapter et à intervenir en temps opportun** Les avancées scientifiques et technologiques ont augmenté la complexité des produits réglementés par l'Agence. De plus, il existe un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter d'équipement et de méthodes scientifiques communs pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires. L'Agence s'attend à maintenir un effectif et des laboratoires modernes qui suivront l'évolution des produits réglementés et des exigences internationales.	**Plan d'action de la Direction générale des sciences de l'ACIA** La Direction générale des sciences de l'ACIA a élaboré un plan d'action qui lui permettra de : • se donner des buts, des objectifs et des échéances mesurables; • conclure des ententes avec les employés et les clients de la direction générale ainsi qu'avec les principaux intervenants; • présenter régulièrement les résultats obtenus en les comparant aux résultats attendus; • fournir un outil de communication interactif et une aide à la décision adaptée pour la planification et la gestion des ressources. • La Direction générale des sciences surveillera ce plan d'action de trois ans et produira des rapports en milieu d'année et à la fin de la dernière année du plan. L'objectif est d'améliorer l'information sur le rendement fournie aux gestionnaires de la direction générale, la responsabilité au sein de l'Agence et la pertinence de l'information servant aux rapports externes. **Réseau d'information sur la salubrité des aliments** • Signature, le 3 février 2016, d'une entente de partage de données avec les ministères de la Santé ainsi que de l'Agriculture et de la Foresterie de l'Alberta. • En collaboration avec l'Alberta, lancement d'un projet pilote visant à définir des méthodes de partage de données sur la salubrité des aliments. • Achèvement du recensement provisoire des données d'analyse de l'environnement et de renseignements connexes. Le recensement continuera d'être mis à jour au fur et à mesure que le travail d'analyse de l'environnement pour le réseau progresse. • Achèvement d'une version provisoire complète du dictionnaire de données.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Capacité scientifique (suite)	**Modernisation de l'équipement et des laboratoires** • À l'aide des outils du Réseau efficace d'enseignement universitaire, simplification des processus du laboratoire Carling à Ottawa et renforcement de sa capacité, entraînant l'amélioration des normes de service liées aux aliments pour animaux par la réduction de 20 % du temps de traitement. De nombreuses initiatives d'allègement élaborées en 2015-2016, dont la mise en œuvre se poursuit en 2016-2017, devraient améliorer davantage les normes de service. • Achèvement des rénovations visant à renforcer la capacité des laboratoires de la région du Grand Toronto et de Saint-Hyacinthe en matière de salubrité des aliments. **Renforcement de la capacité d'intervention des laboratoires** • Définition des projets nécessaires à l'élaboration de nouvelles méthodes de détection, plus rapides et sensibles, afin d'améliorer la réaction de l'Agence aux incidents liés à la salubrité des aliments, et avancement des projets comme prévu. Concrétisation des méthodes élaborées lors de projets antérieurs. • Création d'un partenariat entre Génome Canada, l'ACIA et Alberta Innovates Bio Solutions pour soutenir la recherche sur les plus récentes technologies de bioinformatique et de génomique servant à la détection et à la surveillance des pathogènes d'origine alimentaire prioritaires.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Cadres législatif, de réglementation et de programme **Incapacité des cadres législatif, de réglementation et de programme actuels à aider l'Agence à bien remplir son mandat** Le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication a donné lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production, exigeant ainsi des cadres législatif et réglementaire à jour. Les lois et les pouvoirs ont des répercussions sur la conception et la prestation des programmes qui réglementent les nouveaux produits et soutiennent la concurrence économique au sein de l'industrie.	**Modernisation de la législation** • Entrée en vigueur, le 27 février 2015, des modifications à la *Loi sur la protection des obtentions végétales*. Le Canada a par la suite ratifié l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV 91) le 19 juin 2015, puis est devenu lié par cette convention le 19 juillet 2015. Le Bureau de la protection des obtentions végétales accepte des demandes et accorde des droits d'obtention en vertu du cadre de propriété intellectuelle révisé, basé sur l'UPOV 91. **Modernisation de la réglementation** • En fonction des commentaires des intervenants, révision ciblée du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* depuis la publication du texte provisoire à des fins de consultation à l'été 2015. La version proposée de ce règlement devrait être publiée préalablement dans la partie I de la *Gazette du Canada* à la fin de l'automne 2016. **Cadres de transformation de l'Agence et de programme** • Mise en œuvre réussie du programme de compartimentation, le 31 décembre 2015, pour le Programme national sur la santé des animaux aquatiques.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Efficacité des inspections **Incapacité, en matière d'inspection, de prévenir et de détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et aux ressources végétales et animales et d'intervenir promptement** Jusqu'à tout récemment, l'Agence avait exécuté 14 programmes d'inspection ayant évolué indépendamment les uns des autres, chacun ayant des exigences diverses et complexes liées à la formation, à la collecte de renseignements et à la conformité de l'industrie, selon le produit réglementé. Actuellement, l'efficacité des ressources de l'Agence est limitée par la gestion de multiples programmes de formation et systèmes de GI/TI visant à traiter les variations distinctes entre les processus d'inspection, les outils et la collecte de renseignements.	**Modèle d'inspection intégré de l'Agence** • Définition d'une orientation opérationnelle fondamentale pour les procédures d'inspection normalisées et la vérification de la conformité d'un plan de contrôle préventif visant les trois secteurs d'activité, en fonction du modèle d'inspection intégré de l'Agence. Cette orientation a été validée et mise en œuvre dans quatre secteurs de produits : produits laitiers (Programme d'amélioration de la salubrité des aliments), poisson (Programme de gestion de la qualité), végétaux (Programme canadien de certification des serres) et aliments du bétail (oléagineux). La mise en œuvre comprenait l'élaboration de matériel de référence propre à chaque produit, une formation à l'échelle nationale et la création d'outils de consignation des résultats d'inspection. Publication, en avril 2015, de l'orientation opérationnelle pour soutenir l'imposition de sanctions administratives pécuniaires dans les cas de non-conformité avec la *Loi sur l'inspection des viandes* et ses règlements. **Modèle d'évaluation des risques pour les établissements** • Analyse coûts-avantages de chaque option de collecte de données sur les facteurs de risque inhérent et d'atténuation du modèle. • Poursuite du projet de gestion de l'information et de technologie de l'information, y compris l'approfondissement de l'analyse de rentabilisation, l'élaboration d'exigences opérationnelles générales et l'établissement des coûts du projet sur cinq ans.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Efficacité des inspections (suite)	**Recrutement continu d'inspecteurs, formation des inspecteurs et offre d'outils aux inspecteurs** • Élaboration d'une nouvelle norme de classification des postes en réglementation scientifique, et remplacement des descriptions de travail par des descripteurs de rôles. Cette nouvelle norme de classification, qui sera pleinement instaurée en 2016-2017, s'applique aux postes à vocation scientifique des groupes des sciences biologiques, de l'agriculture et de la chimie. • Modification de la stratégie de prestation de la formation visant le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* pour que la formation débute à l'entrée en vigueur du *Règlement*. Autant les objectifs d'apprentissage que le contenu ont été examinés et validés, et un plan de projet révisé est prêt à être mis en œuvre en 2016-2017. **Renforcement de la gestion des risques, de la planification, du suivi du rendement et de la production de rapports** • Le processus de planification de l'ACIA continue d'évoluer et d'intégrer la gestion des risques à la planification et à la prise de décisions. En 2015-2016, les responsables du risque des programmes, notamment des programmes des ressources végétales, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments, ont défini les priorités stratégiques sur trois ans de leurs secteurs d'activité respectifs pour orienter la planification stratégique des directions générales. Cette méthode systématique de planification de l'Agence a permis d'établir les priorités opérationnelles en tenant davantage compte de la capacité des directions générales, y compris des directions générales de soutien, sur les plans stratégique et tactique. La collecte simplifiée de ces renseignements sur la planification de l'ACIA servira à guider ses processus de planification et de production de rapports.	Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Priorités organisationnelles

Le gouvernement a continué de faire en sorte que l'ACIA demeure un organisme de réglementation de calibre mondial dans les secteurs de la protection des végétaux, de la santé des animaux et de la salubrité des aliments.

Grâce à sa transformation au moyen de processus et de systèmes novateurs, à l'augmentation et à l'amélioration de ses partenariats canadiens et internationaux, et à sa collaboration avec les intervenants, l'ACIA a respecté les objectifs et les priorités de son plan stratégique à long terme. Ce plan aide l'Agence à atténuer ses risques, à renforcer ses assises et à mener ses principales activités de programme. Les priorités de 2015-2016 sont décrites ci-dessous.

Priorité : Mettre davantage l'accent sur la **prévention**

Description : Mettre davantage l'accent sur la prévention afin de réduire au minimum les risques pour la santé des humains, des animaux et des écosystèmes. L'intégration de mesures de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA, mettant clairement l'accent sur les partenariats et l'échange d'information, aide l'Agence à prévoir les problèmes, y compris les situations d'urgence, à les prévenir, à s'y préparer et à les gérer.

Type de priorité[4] **:** Permanente

[4] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Intégrer des mesures de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA, mettant clairement l'accent sur les partenariats et l'échange d'information[5], pour aider l'Agence à prévoir les problèmes, y compris les situations d'urgence, à les prévenir, à s'y préparer et à les gérer.	2013	Permanente	Voici les progrès réalisés par l'ACIA en vue d'intégrer des méthodes de gestion des risques proactives et préventives dans tous ses programmes :	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

[5] L'échange d'information entre les partenaires est réalisé conformément aux lois provinciales et fédérales d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, aux principes de common law et aux ententes existantes d'échange d'information.

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Objectifs liés à cette priorité : • Veiller à ce que les intervenants acquièrent une compréhension claire et commune de l'important rôle qu'ils ont à jouer dans la gestion des risques	2013	Permanente	• Mise en œuvre commune du cadre d'orientation sur l'arrangement concernant le zonage conclu entre le Conseil de coopération en matière de réglementation et le département de l'Agriculture des États-Unis. L'arrangement décrit la façon dont le Canada et les États-Unis reconnaîtront et accepteront les décisions de l'autre en ce qui a trait aux zones d'éradication des maladies animales pendant une éclosion.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
	2014	Permanente	• Élaboration d'un cadre de gestion stratégique des urgences en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et les partenaires provinciaux. Le cadre fournit une orientation stratégique aux partenaires (administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales, organisations non gouvernementales, industrie, producteurs et particuliers) pour qu'ils puissent ensemble prévenir les urgences auxquelles le secteur agricole fait face, les atténuer, s'y préparer, y réagir et assurer le retour à la normale.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Poursuivre la modernisation de la réglementation et de la législation au sein de l'Agence	2013	2018 pour le processus actuel de modernisation; initiative permanente par la suite	• Poursuite du travail visant à modifier la partie XII du *Règlement sur la santé des animaux* (Transport des animaux) pour améliorer le bien-être et le traitement sans cruauté des animaux pendant le transport, ainsi que pour harmoniser le *Règlement* avec les normes internationales, les meilleures pratiques de l'industrie et les connaissances scientifiques actuelles liées au bien-être des animaux pendant le transport. • Poursuite du travail visant à moderniser le *Règlement sur les aliments du bétail* afin de corriger les lacunes et les faiblesses et de fournir des précisions supplémentaires aux parties réglementées.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
	2013	Permanente	• Le projet de loi C18, *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*, a reçu la sanction royale le 25 février 2015, et toutes les modifications à la *Loi sur la protection des obtentions végétales* sont entrées en vigueur, par décret, le 27 février 2015. Le gouvernement du Canada a ratifié l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV 91) le 19 juin 2015, puis est devenu lié par cette convention le 19 juillet 2015.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Intégrer des méthodes de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA	2014	Permanente	• Révision de certaines sections d'une version provisoire proposée du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en réponse aux commentaires des intervenants. Préparation d'une orientation d'interprétation visant des éléments clés comme le commerce, les contrôles préventifs et la traçabilité. • Poursuite de l'amélioration de la méthode de surveillance des activités axée sur les risques dans le cadre de l'élaboration continue d'un modèle d'évaluation des risques pour les établissements, notamment les établissements canadiens autorisés de production d'aliments. Ce modèle fournira un outil normalisé et uniforme qui éclairera les décisions de l'ACIA quant à la surveillance des établissements autorisés, maintenant que le type, la fréquence et l'intensité des activités de surveillance sont davantage proportionnels aux risques. Le modèle fournira aussi des résultats d'évaluation des risques qui faciliteront l'affectation de ressources aux secteurs à plus haut risque.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
	2015	2015	• Tenue d'enquêtes pour vérifier l'efficacité des mesures d'éradication du longicorne asiatique mises en œuvre en 2014. Les enquêtes n'ont révélé aucune trace du longicorne asiatique.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Intégrer des méthodes de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA *(suite)*	2015	2015	• Achèvement des examens post-intervention à la suite de l'éclosion d'influenza aviaire de décembre 2014 en Colombie-Britannique, du diagnostic, en février 2015, de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), aussi connue sous le nom de la maladie de la vache folle, chez une vache de l'Alberta, et de l'éclosion d'influenza aviaire en Ontario en avril 2015. Ces examens ont permis de définir les points à améliorer ainsi que de proposer des recommandations et des mesures correctives pour améliorer la capacité d'intervention, lesquelles sont mises en œuvre à l'heure actuelle. • Poursuite de la recherche pour élaborer de nouvelles méthodes de détection, plus rapides et sensibles, et ainsi améliorer la réaction de l'Agence aux incidents liés à la salubrité des aliments. Concrétisation des méthodes élaborées lors de projets antérieurs. • Perfectionnement de la méthode de gestion des risques de l'ACIA grâce à la création d'un cadre de gestion intégrée des risques visant l'adoption d'un processus décisionnel plus officiel et axé sur les risques.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Intégrer des méthodes de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA *(suite)*	2015	2015	• Élaboration d'un modèle comparatif des risques pour faciliter la comparaison des risques entre les secteurs d'activité, de façon à promouvoir une meilleure compréhension des risques relatifs à l'aide d'éléments probants et d'améliorer la capacité à éclairer les décisions.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
• Concevoir des systèmes d'inspection pour vérifier les systèmes préventifs de l'industrie	2014	2015	• Définition d'une orientation opérationnelle fondamentale pour les procédures d'inspection normalisées et la vérification de la conformité d'un plan de contrôle préventif visant les trois secteurs d'activité, en fonction du modèle d'inspection intégré de l'Agence. Cette orientation a été validée et mise en œuvre dans quatre secteurs de produits : produits laitiers (Programme d'amélioration de la salubrité des aliments), poisson (Programme de gestion de la qualité), végétaux (Programme canadien de certification des serres) et aliments du bétail (oléagineux). La mise en œuvre comprenait l'élaboration de matériel de référence propre à chaque produit, une formation à l'échelle nationale et la création d'outils de consignation des résultats d'inspection.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Concevoir des systèmes d'inspection pour vérifier les systèmes préventifs de l'industrie *(suite)*	2014	2015	• Publication, en avril 2015, de l'orientation opérationnelle pour soutenir l'imposition de sanctions administratives pécuniaires dans les cas de non-conformité avec la *Loi sur l'inspection des viandes* et ses règlements.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
• Anticiper les risques, les prévenir et s'y préparer grâce aux partenariats, aux réseaux et à l'échange d'information	2012	Permanente	• Création d'un comité de prestation des programmes pour définir et cibler les points à améliorer en priorité afin de maintenir l'intégrité du programme canadien de contrôle de l'ESB. • Participation à une initiative menée par l'Agence de la santé publique du Canada dont l'objectif est de créer un cadre visant à prévenir la propagation de la résistance aux antimicrobiens tout en apportant une contribution et un encadrement pour la mise en place d'autres activités de surveillance, d'intendance et d'innovation liées à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation d'antimicrobiens. • Élaboration d'un cadre et de recommandations pour la surveillance vétérinaire des médicaments microbiologiques importants sur le plan médical dans les aliments du bétail, en collaboration avec Santé Canada.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Anticiper les risques, les prévenir et s'y préparer grâce aux partenariats, aux réseaux et à l'échange d'information *(suite)*	2012	Permanente	• En collaboration avec le département de l'Agriculture des États-Unis, rencontre des responsables chinois, coréens et japonais de la protection des végétaux, en 2015, pour évaluer et améliorer davantage le programme en place dans chaque pays pour la certification pré-départ des navires pouvant véhiculer la spongieuse asiatique.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
	2014	2016	• Intégration à un groupe de travail mixte gouvernement-industrie sur les pommes de terre, chargé d'élaborer un plan d'avenir pour la prestation du programme de certification des pommes de terre de semence destiné aux producteurs canadiens qui respectent les exigences établies par l'Animal and Plant Health Inspection Service du département de l'Agriculture des États-Unis.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Anticiper les risques, les prévenir et s'y préparer grâce aux partenariats, aux réseaux et à l'échange d'information *(suite)*	2013	2019	**Mise en œuvre du Réseau d'information sur la salubrité des aliments** • Signature, le 3 février 2016, d'une entente de partage de données avec les ministères de la Santé ainsi que de l'Agriculture et de la Foresterie de l'Alberta. • En collaboration avec l'Alberta, lancement d'un projet pilote visant à définir des méthodes de partage de données sur la salubrité des aliments. • Achèvement du recensement provisoire des données d'analyse de l'environnement et de renseignements connexes. • Délivrance d'une autorisation de dépenser par le Conseil du Trésor en avril 2016. • Achèvement d'une version provisoire complète du dictionnaire de données le 10 avril 2016.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Priorité : Accorder une attention accrue à l'excellence du service

Description : Le rôle de l'ACIA à titre d'organisme de réglementation efficace est renforcé par l'attention accrue accordée à l'excellence du service. Le renforcement de la culture de prestation de services axés sur les citoyens améliorera l'exécution des programmes et accroîtra la confiance des intervenants (à l'échelle nationale et internationale) envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation crédible et fiable.

Type de priorité[4]**:** Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Renforcer la culture de prestation de services axés sur les citoyens pour améliorer l'exécution des programmes et accroître la confiance des intervenants (à l'échelle nationale et internationale) envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation crédible et fiable. Objectifs liés à cette priorité :			Voici les progrès réalisés par l'ACIA en vue de renforcer sa culture de prestation de services axés sur les citoyens : • Création d'un lien entre le Portail national d'information sur la traçabilité et la base de données du Système informatisé pour l'enregistrement et le suivi des analyses de laboratoire de l'ACIA afin d'offrir aux utilisateurs autorisés un guichet unique d'accès à des renseignements sur la santé, le déplacement et l'emplacement des animaux.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
	2014	Permanente	• Création d'une première série de produits pour la stratégie de promotion de la conformité des allergènes non déclarés, dont une représentation graphique de l'étiquetage des allergènes, offerte en sept langues.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Intégrer une culture de prestation de services à l'Agence; offrir, par l'entremise du Bureau de traitement des plaintes et des appels, un guichet unique permettant aux intervenants de déposer une plainte ou de faire des compliments et des commentaires relativement aux décisions réglementaires ou à la prestation de services de l'ACIA	2015 2014	Permanente 2017	• Poursuite de la contribution du Bureau de traitement des plaintes et des appels à l'amélioration de la prestation de services et de la conception de programmes. Les données recueillies par le Bureau sont analysées pour déterminer les tendances et les occasions d'amélioration servant à la planification des activités et à l'amélioration des programmes. • Établissement d'autres partenariats avec des laboratoires privés et provinciaux approuvés pour fournir des options de diversification des modes de prestation de services à l'Agence.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
• S'assurer que l'ACIA est un organisme de réglementation fiable, transparent et crédible en mesure d'offrir des programmes adaptables, prévisibles et cohérents	2015	2015	• Examen d'un cadre de surveillance de la gestion de la qualité, et définition des critères de transmission des résultats d'analyse relativement aux ententes de diversification des modes de prestation de services. • Promotion active des exemples de réussites de l'Agence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son organisation, au moyen d'outils internes et de plateformes de médias sociaux comme Pinterest, Twitter, LinkedIn et Facebook.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• S'assurer que l'ACIA est un organisme de réglementation fiable, transparent et crédible en mesure d'offrir des programmes adaptables, prévisibles et cohérents *(suite)*	2015	2015	• Début de l'élaboration des exigences opérationnelles pour la phase 1 de la plateforme de prestation électronique de services, dont la mise en œuvre progressive commencera en décembre 2016.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
• Veiller à ce que les services de l'ACIA favorisent une réglementation efficace et efficiente du marché qu'elle régit	2014	Permanente	• Collaboration avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande à des activités d'information et de sensibilisation visant à réduire l'introduction de plantes envahissantes par le commerce électronique. • Création de produits destinés à l'industrie et aux parties réglementées, y compris des représentations graphiques sur les principaux thèmes (comme les contrôles préventifs, les catégories de dangers et les principes clés que doivent respecter les importateurs) ainsi que des fiches de renseignements en 12 langues décrivant les principaux éléments liés à la salubrité des aliments, les contrôles préventifs en matière de salubrité des aliments et la traçabilité.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Veiller à ce que les services de l'ACIA favorisent une réglementation efficace et efficiente du marché qu'elle régit *(suite)*	2014	Permanente	• Offre de conseils et d'orientation à la Communauté des régulateurs fédéraux, à Santé Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor sur la façon d'élaborer un plan à l'échelle du gouvernement visant à offrir un encadrement législatif sur le site Canada.ca. • Lancement de l'Initiative du guichet unique avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour offrir une solution électronique intégrée de collecte, de regroupement et de diffusion de données sur les échanges commerciaux. L'Initiative offre un point d'entrée unique pour la déclaration préalable par voie électronique des renseignements sur les importations demandés pour satisfaire aux exigences réglementaires de l'ASFC et de l'ACIA. Poursuite de la collaboration avec l'ASFC afin de régler les problèmes mineurs liés au système pendant sa mise en œuvre.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Veiller à ce que les services de l'ACIA favorisent une réglementation efficace et efficiente du marché qu'elle régit *(suite)*	2014	Permanente	• À l'aide des outils du Réseau efficace d'enseignement universitaire, simplification des processus du laboratoire Carling à Ottawa et renforcement de sa capacité, entraînant l'amélioration des normes de service liées aux aliments pour animaux par la réduction de 20 % du temps de traitement. De nombreuses initiatives d'allègement élaborées en 2015-2016, dont la mise en œuvre se poursuit en 2016-2017, devraient améliorer davantage les normes de service.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Priorité : Mettre l'accent sur l'excellence du rendement interne

Description : L'optimisation du rendement permet à l'ACIA d'évaluer l'efficacité de ses politiques et de ses programmes, et d'affecter ses ressources aux secteurs présentant les risques les plus élevés. L'Agence peut également s'adapter et évoluer afin de répondre aux nouvelles demandes et attentes en mettant l'accent sur l'excellence du rendement interne.

Type de priorité[4]: Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Optimiser le rendement pour permettre à l'ACIA d'évaluer l'efficacité de ses politiques et de ses programmes et de mobiliser des ressources pour les secteurs à plus haut risque. Objectifs liés à cette priorité : • Établir une bonne gouvernance et des systèmes de gestion interne efficaces pour appuyer la planification axée sur les risques et la mobilisation des ressources	2013	Permanente	Voici les progrès réalisés par l'ACIA dans sa quête de l'excellence du rendement : • Élaboration des processus internes nécessaires à l'application de la *Politique de planification des investissements – Actifs et services acquis* du Conseil du Trésor.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Établir une bonne gouvernance et des systèmes de gestion interne efficaces pour appuyer la planification axée sur les risques et la mobilisation des ressources *(suite)*	2013	Permanente	• Le cadre de gestion des projets de l'organisation utilisé à l'ACIA décrit le processus de mise en œuvre des projets qu'elle entreprend. En 2015-2016, l'ACIA a : ° clarifié le type d'investissements à gérer à l'aide du cadre de gestion des projets de l'organisation, et approuvé un outil visant à orienter les investissements de l'Agence; ° commencé à intégrer des processus d'amorce des travaux liés à la planification des investissements et à la gestion des projets; ° achevé l'examen complet de la trousse d'outils du cadre de gestion des projets de l'organisation, et mis à jour la trousse pour y inclure les pratiques et disciplines actuelles; ° publié une version à jour du cadre de gestion des projets de l'organisation en mars 2016, qui comprenait des modifications aux outils et aux modèles existants ainsi que l'ajout de nouveaux outils visant à aider les équipes chargées d'exécuter les projets.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Établir une bonne gouvernance et des systèmes de gestion interne efficaces pour appuyer la planification axée sur les risques et la mobilisation des ressources *(suite)*	2013	Permanente	• Modernisation des applications et mise en œuvre d'un programme de gestion du portefeuille d'applications. Ce travail, combiné aux leçons apprises lors de la mise en œuvre, a permis à l'Agence de se tourner vers une plateforme technologique équilibrée, durable et conforme aux normes du gouvernement du Canada. • Adoption d'un plan d'action pour tenir compte des résultats du sondage sur le climat éthique de février 2014. • Préparation de la migration vers Canada.ca à l'aide d'un examen complet du contenu Web de l'Agence pour garantir sa conformité avec le guide de rédaction du contenu du site Canada.ca, et à l'aide d'un plan de migration détaillé du contenu de l'ACIA.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Faire en sorte que la gestion du rendement fasse partie de la mentalité de l'Agence	2013	Permanente	• Prise en compte des achats écologiques dans les processus et les outils de gestion des achats, la formation des spécialistes des achats et l'évaluation du rendement des administrateurs et des gestionnaires des achats. • Mise à jour de la Stratégie sur les valeurs et l'éthique pour rendre compte du programme de transformation de l'Agence, d'Objectif 2020 et du principe d'agence unique. • Renforcement des outils, des processus et de la gouvernance du Centre de gestion de l'information opérationnelle de l'Agence pour saisir et communiquer les données opérationnelles ainsi qu'améliorer la capacité du Centre à gérer le rendement des programmes.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Faire en sorte que la gestion du rendement fasse partie de la mentalité de l'Agence *(suite)*	2013	Permanente	• Poursuite de l'amélioration de la méthode de surveillance des activités axée sur les risques dans le cadre de l'élaboration continue d'un modèle d'évaluation des risques pour les établissements, notamment les établissements canadiens autorisés de production d'aliments. Ce modèle fournira un outil normalisé et uniforme qui éclairera les décisions de l'ACIA quant à la surveillance des établissements autorisés, maintenant que le type, la fréquence et l'intensité des activités de surveillance sont davantage proportionnels aux risques. Le modèle fournira aussi des résultats d'évaluation des risques qui faciliteront l'affectation de ressources aux secteurs à plus haut risque.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes

Priorité : Mettre l'accent sur les ressources humaines en leur offrant la formation et les outils nécessaires

Description : Le fait de privilégier les talents divers, tout en offrant de la formation et des outils modernes, garantit à l'ACIA une main-d'œuvre stable, qualifiée et motivée capable de s'adapter.

Type de priorité[4]: Permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Privilégier les talents divers tout en offrant de la formation et des outils modernes, pour garantir à l'ACIA une main-d'œuvre stable, qualifiée et motivée capable de s'adapter. Objectifs liés à cette priorité : • Continuer d'attirer et de conserver des employés compétents, qualifiés et motivés			Voici les progrès réalisés par rapport aux objectifs définis pour cette priorité : • Élaboration d'une nouvelle norme de classification des postes en réglementation scientifique, et remplacement des descriptions de travail par des descripteurs de rôles. Cette nouvelle norme de classification, qui sera pleinement instaurée en 2016-2017, s'applique aux postes à vocation scientifique des groupes des sciences biologiques, de l'agriculture et de la chimie.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes
• S'assurer que les employés ont accès aux outils, à la formation et à l'information dont ils ont besoin pour appuyer l'Agence et avancer dans leur carrière			• Mise en place, en janvier 2015, d'un cours sur la gestion de projets destiné aux cadres de l'ACIA et à leurs équivalents, en collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada. Le contenu du cours a été peaufiné en 2015-2016.	

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• S'assurer que les employés ont accès aux outils, à la formation et à l'information dont ils ont besoin pour appuyer l'Agence et avancer dans leur carrière *(suite)*			• Modification de la stratégie de prestation de la formation visant le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* pour que la formation débute à l'entrée en vigueur du *Règlement*. Autant les objectifs d'apprentissage que le contenu ont été examinés et validés, et un plan de projet révisé est prêt à être mis en œuvre en 2016-2017. • Tenue d'un examen du processus de dotation collective et d'un audit de la dotation pour déterminer les points pouvant être améliorés. Pour tenir compte des résultats, l'ACIA travaille à mettre sur pied une équipe spéciale de dotation qui sera chargée de trouver des façons novatrices de combler les postes à l'Agence. En outre, elle cherche à accroître la transparence et la surveillance de ses mesures de dotation. • Mise à jour de la formation sur les valeurs et l'éthique pour les gestionnaires et les superviseurs, et mise à jour de la Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat pour mieux orienter les employés. • Participation à diverses réunions intergouvernementales, coordination de l'échange d'information au sein de l'Agence et communication d'information aux employés de l'ACIA concernant l'initiative de renouvellement des sites Web.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Résumé des progrès	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Favoriser une culture de l'engagement pour mener à bien le plan stratégique à long terme de l'ACIA	2014	2015	• Maintien des consultations et de la collaboration avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales et les intervenants de l'industrie, ce qui a mené à la mise en œuvre, le 31 décembre 2015, du Programme de contrôle des déplacements en territoire canadien, dernière phase du Programme national sur la santé des animaux aquatiques.	Toutes les initiatives prévues sont liées aux programmes suivants : • Programme de salubrité des aliments • Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses • Programme des ressources végétales • Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques • Services internes
	2014	2015	• Élaboration et publication de normes pour les compartiments canadiens exempts de certaines maladies dans les zones déclarées contaminées dans le cadre du Programme de contrôle des déplacements en territoire canadien.	

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Les dépenses réelles de 2015-2016 dépassaient de 43,8 millions de dollars les dépenses prévues, principalement en raison des autorisations et des dépenses supplémentaires suivantes en cours d'exercice : financement reçu pour l'initiative fédérale liée aux infrastructures et la plateforme de prestation électronique de services; paiements d'indemnisation prévus par la loi versés à la suite de l'éclosion d'influenza aviaire en Ontario; dépenses liées aux salaires effectuées au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor (prestations de paternité et de maternité, droits pour cessation de service, etc.).

En 2014-2015, l'Agence a convenu de verser des paiements afférents aux négociations collectives ratifiées au cours des exercices 2010-2011 à 2013-2014. L'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts pour trois de ces quatre exercices a eu de grandes répercussions sur le nombre d'ETP qu'elle a utilisés. L'augmentation des coûts découlant de la plus récente ronde de négociations s'élevait à environ 30 millions de dollars par année. Comme près de 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'Agence couvrent les coûts liés au personnel, il était très difficile de réaffecter les autorisations non liées au personnel afin de compenser ces augmentations. Par conséquent, le nombre d'ETP de l'Agence a diminué par attrition pour tous les programmes. Cette tendance à la baisse a été légèrement compensée par le financement supplémentaire reçu dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses.

Soulignons que les renseignements sur les autorisations de dépenser et sur les dépenses connexes proviennent des Comptes publics du Canada, préparés à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses, aussi connue sous le nom de comptabilité de caisse modifiée. Cependant, l'Agence se sert de la méthode de la comptabilité d'exercice pour préparer et présenter ses états financiers annuels.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Total des autorisations disponibles 2015-2016	Dépenses réelles 2015-2016 (autorisations utilisées)	Écart (réelles moins prévues)
698 151 888	705 551 888	789 959 478	749 362 527	43 810 639

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP[6])

ETP prévus 2015-2016	ETP réels 2015-2016	Écart 2015-2016 (réels moins prévus)
6 148	5 901	(247)

[6] Équivalent temps plein – ETP : Mesure de l'utilisation des ressources humaines. Elle permet de calculer le nombre d'heures désignées de travail par rapport au nombre total d'heures de travail régulier (37,5 heures par semaine sur une période de 12 mois). Par exemple, un employé qui travaille à mi-temps (18,75 heures par semaine) pendant 12 mois représente un ETP de 0,5.

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues			Total des autorisations disponibles 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2015-2016	2016-2017	2017-2018		2015-2016	2014-2015	2013-2014
Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles								
Programme de salubrité des aliments	362 958 350	363 836 779	365 461 365	318 276 712	408 312 924	376 113 531	421 520 442	364 310 526
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	113 659 211	114 552 020	138 055 855	123 478 947	144 620 153	141 043 127	162 039 970	187 939 265
Programme des ressources végétales	76 204 256	76 730 103	93 894 697	78 723 209	82 153 712	79 807 062	90 262 195	86 537 965
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	30 000 919	34 682 935	35 727 492	35 727 492	32 938 250	32 552 166	40 718 768	35 004 557
Sous-total	**582 822 736**	**589 801 837**	**633 139 409**	**556 206 360**	**668 025 039**	**629 515 886**	**714 541 375**	**673 792 313**
Services internes (sous-total)	115 329 152	115 750 051	113 999 756	112 417 466	121 934 439	119 846 641	133 951 514	131 959 340
Total	**698 151 888**	**705 551 888**	**747 139 165**	**668 623 826**	**789 959 478**	**749 362 527**	**848 492 889**	**805 751 653**

Tendances relatives aux dépenses de l'Agence

Graphique sur les tendances au chapitre des dépenses de l'Agence

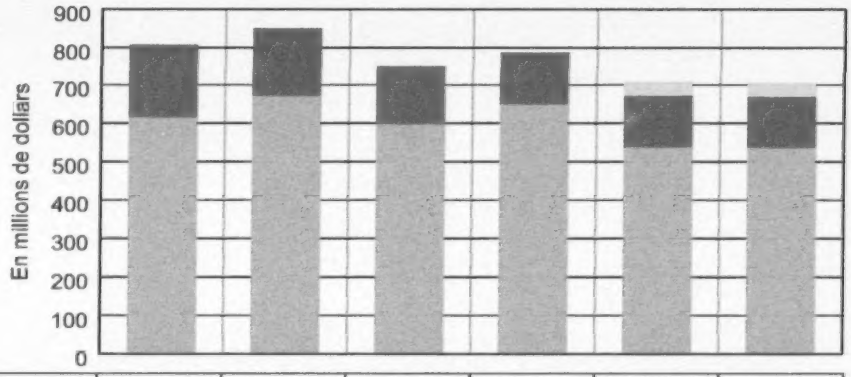

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes éliminés graduellement – anticipés					37,2	37,2
Législatives	194,0	181,3	154,2	139,2	133,9	133,7
Votées	611,7	667,2	595,1	646,7	534,7	532,1
Total	**805,8**	**848,5**	**749,4**	**785,9**	**705,8**	**703,0**

Les dépenses de l'Agence ont culminé en 2014-2015 en raison d'importants décaissements uniques liés au salaire, notamment les paiements de règlement salarial rétroactifs, le paiement forfaitaire d'indemnités de départ accumulées et la transition vers le paiement de salaires en arrérages. On s'attend à ce que les dépenses atteignent un nouveau sommet en 2016-2017, principalement en raison des dépenses supplémentaires temporaires consacrées à l'initiative fédérale liée aux infrastructures et à la plateforme de prestation électronique de services. En 2017-2018 et en 2018-2019, les dépenses de l'Agence devraient se stabiliser à un niveau qui reflète les économies actuelles découlant des initiatives du budget de 2012.

L'ACIA évaluera les ressources nécessaires aux programmes dont le financement est graduellement éliminé et, au besoin, demandera un renouvellement du financement afin de protéger et d'améliorer de façon continue le système canadien de salubrité des aliments, ainsi que la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources végétales et animales.

Dépenses par crédit

Pour de plus amples renseignements sur les dépenses votées et législatives de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2016*[xvii].

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[xviii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultats du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	Programme de salubrité des aliments	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	376 113 531
	Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	141 043 127
	Programme des ressources végétales	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	79 807 062
	Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	32 552 166

Total des dépenses réelles par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	76 730 103	79 807 062
Affaires sociales	478 388 799	517 156 658
Affaires internationales	34 682 935	32 552 166
Affaires gouvernementales[7]	0	–

[7] Aucun chiffre n'est fourni pour les affaires gouvernementales, car ce secteur de dépenses ne correspond pas aux programmes offerts par l'ACIA. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-fra.asp.

Faits saillants des états financiers et les états financiers

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants financiers du présent Rapport sur le rendement visent à donner un aperçu de la situation et des opérations financières de l'ACIA. Les états financiers sont préparés conformement aux principes de la comptabilité d'exercice, aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux instructions de fin d'exercice du Bureau du contrôleur général, lesquelles s'appuient aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments.*

Cependant, l'information financière présentée plus haut dans la section II de ce rapport provient des Comptes publics du Canada, qui ont été préparés en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses, aussi connue sous le nom de comptabilité de caisse modifiée.

Parmi les faits saillants financiers pour 2015-2016, citons la réduction de la provision pour le passif relatif aux indemnités de départ à la suite du paiement des indemnités restantes aux employés, de même que la réduction des salaires découlant de la diminution de la main-d'œuvre. Les paiements de compensation liés au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses pour 2015-2016 sont semblables à ceux de l'exercice précédent et concernent principalement l'influenza aviaire. Finalement, les investissements en capital liées à la modernisation des équipements informatiques ont augmenté par rapport à l'exercice précédent.

État condensé des résultats et de la situation financière nette de l'Agence (non vérifié) Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)					
Information financière	**2015-2016**		**Résultats réels 2014-2015**	**Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)**	**Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)**
	Résultats prévus	**Résultats réels**			
Total des charges	828 095	817 882	840 801	(10 213)	(22 919)
Total des revenus	54 298	53 104	54 713	(1 194)	(1 609)
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	**773 797**	**764 778**	**786 088**	**(9 019)**	**(21 310)**
Situation financière nette de l'Agence	S. O.	113 246	100 423	S. O.	12 823

État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)			
Information financière	**2015-2016**	**2014-2015**	**Écart (2015-2016 moins 2014-2015)**
Total des passifs	145 217	183 651	(38 434)
Total des actifs financiers nets	80 240	96 497	(16 257)
Dette nette de l'Agence	**64 977**	**87 154**	**(22 177)**
Total des actifs non financiers	178 223	187 577	(9 354)
Situation financière nette de l'Agence	**113 246**	**100 423**	**12 823**

Le total des charges de 2015-2016 s'élevait à 818 millions de dollars, une diminution de 23 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent (841 millions de dollars). L'écart s'explique essentiellement par la diminution des salaires découlant de la réduction de la main d'œuvre effectifs par attrition (réduction de 130 employés indéterminé et d'un certain nombre d'employés à terme) en prévision de futures négociations collectives. Le total des revenus de 2015-2016 s'élevait à 53 millions de dollars, montant semblable à celui de l'exercice précédent.

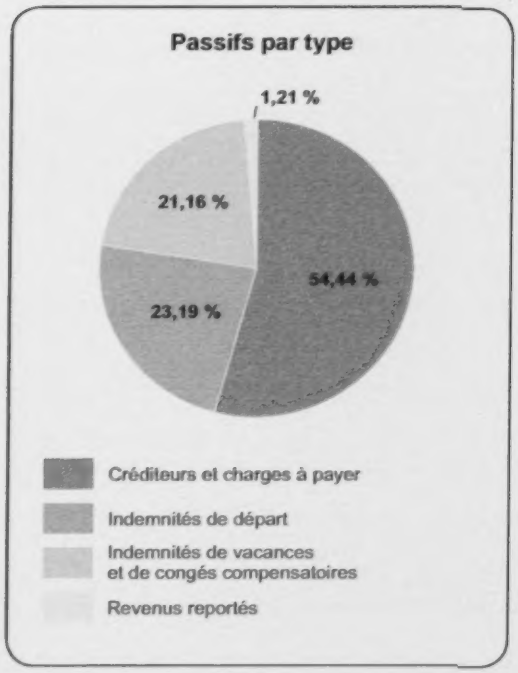

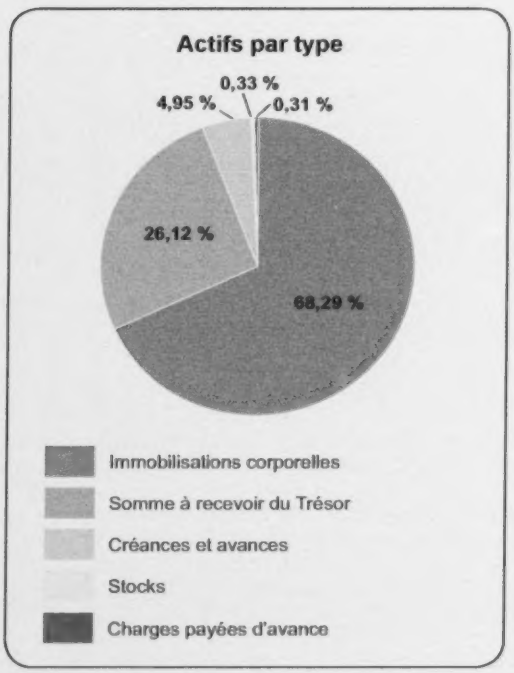

À la fin de 2015-2016, le total des passifs s'élevait à 145 millions de dollars, une diminution de 38 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due au paiement d'indemnités de départ d'une valeur de 23 millions de dollars. Les 34 millions de dollars en indemnités de départ représentaient 23 % du total des passifs. Les comptes créditeurs et charges à payer comptaient pour 54 % (79 millions de dollars) du total des passifs. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires s'élevaient à 31 millions de dollars, soit 21 % du total des passifs, tandis que les revenus reportés représentaient 1 %.

Le total des actifs financiers nets de 80 millions de dollars représente une diminution de 16 millions par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique par le fait que la somme à recevoir du Trésor était inférieure à celle de l'exercice précédent en raison de la somme à payer à la fin de 2014-2015 au Conseil du Trésor pour le Régime d'avantages sociaux des employés. Les actifs non financiers (178 millions de dollars) ont diminué de 10 millions de dollars par rapport à 2014-2015 (188 millions de dollars). L'écart s'explique par la réduction de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles résultant d'un amortissement plus élevé. Les immobilisations corporelles représentaient la plus grande partie du total des actifs (68 %), alors que la somme à recevoir du Trésor représentait 26 % (68 millions de dollars). Les créances et les avances représentaient seulement 5 % du total des actifs, suivies des stocks et des charges payées d'avance, qui étaient moins de 1 % chacun.

Comparaison entre l'information financière prospective et les résultats réels

Les résultats prévus de l'ACIA sont tirés de l'état des résultats condensé prospectif 2015-2016 mentionné dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 de l'Agence. Ils sont fondés sur des hypothèses et sur le budget approuvé de décembre 2014.

La principale différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles découle des paiements d'indemnisation liés à l'influenza aviaire, entraînant des dépenses plus grandes que prévu pour le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. La variation des estimations actuarielles des indemnités de départ a aussi eu des répercussions. Enfin, les salaires réels étaient inférieurs aux salaires prévus.

États financiers

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (NON VÉRIFIÉE)

Exercice terminé le 31 mars 2016

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de l'Agence sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations *de* l'Agence, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui est responsable de fournir le président avec des conseils indépendants et objectifs relativement au maintien des systèmes de contrôles adéquats et la qualité des rapports financiers. Le Comité de vérification ministériel fournit ce support avec une surveillance des principaux secteurs de contrôle et de responsabilisation de l'Agence.

Les états financiers de l'Agence canadienne d'inspection des aliments n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

L'original a été signé par :

Le président,

B.A. (Bruce) Archibald, PhD

Le vice-président, DGGI et dirigeant principal des finances

Yves Bacon, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 24 août 2016

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la situation financière **(non vérifié)**

au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	79 053 $	94 250 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	30 734	30 794
Revenus reportés	1 754	1 441
Indemnités de départ (note 5 (b))	33 676	57 166
Total des passifs	**145 217**	**183 651**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	67 522	88 246
Débiteurs et avances (note 6)	12 801	8 325
Total des actifs financiers bruts	80 323	96 571
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement (note 6)	(83)	(74)
Total des actifs financiers nets	**80 240**	**96 497**
Dette nette de l'Agence	**64 977**	**87 154**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	814	1 744
Stock	857	905
Immobilisations corporelles (note 7)	176 552	184 928
Total des actifs non financiers	178 223	187 577
Situation financière nette de l'Agence	**113 246 $**	**100 423 $**

Passif éventuel (note 8)
Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'original a été signé par :

Le président,

B.A. (Bruce) Archibald, PhD

Le vice-président, DGGI et dirigeant principal des finances

Yves Bacon, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 24 août 2016

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des résultats et de la situation financière nette de l'Agence **(non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2016 Résultats prévus	2016	2015
Charges			
Programme de salubrité des aliments	424 502 $	409 984 $	417 402 $
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	136 953	155 933	163 560
Programme de protection des végétaux	90 555	90 028	90 170
Programme sur la collaboration international et ententes techniques	41 523	37 834	40 916
Services internes	134 562	124 103	128 753
Total des charges	828 095	817 882	840 801
Revenus			
Frais d'inspection	37 854	37 577	37 879
Enregistements, permis, certificats	7 713	8 282	8 804
Droits et services divers	6 020	4 985	5 360
Droits de permis d'établissement	1 707	1 922	2 001
Sanctions administratives pécuniaires	1 211	556	1 150
Classement	160	101	100
Intérêts	32	32	39
Gains de l'aliénation d'actifs	-	-	25
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(399)	(351)	(645)
Total des revenus	54 298	53 104	54 713
Coût de fonctionnement net	773 797	**764 778**	**786 088**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		714 126	760 419
Variations des montants à recevoir du Trésor		(20 724)	29 850
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		84 550	84 172
Actifs financés par d'autres ministères		-	20
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 11)		(128)	(17 196)
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères		(223)	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(12 823)	(71 177)
Situation financière nette de l'Agence - début de l'exercice		100 423	29 246
Situation financière nette de l'Agence - fin de l'exercice		**113 246 $**	**100 423 $**

Information sectorielle (note 12)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la variation de la dette nette de l'Agence **(non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(12 823) $**	**(71 177) $**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	36 919	21 058
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 144)	(34 843)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(532)	(657)
Gain ou (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(482)	25
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	86	74
Immobilisations corporelles financées par d'autres ministères	-	20
Transfert d'immobilisations corporelles entre ministère	(223)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(8,376)	(14 323)
Variation due aux stocks	(48)	109
Variation due aux charges payées d'avance	(930)	1,260
Augmentation nette de la dette nette de l'Agence	**(22 177)**	**(84 131)**
Dette nette de l'Agence - début de l'exercice	87 154	171 285
Dette nette de l'Agence - fin de l'exercice	**64 977 $**	**87 154 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des flux de trésorerie **(non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant de:		
Frais, permis et certificats	(55 112) $	(55 349) $
Encaisse versée pour:		
Salaires et avantages sociaux	590 962	646 645
Fonctionnement et entretien	122 835	133 712
Paiements de transfert	18 712	14 375
Revenus perçus pour le compte du gouvernement	342	635
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	677 739	740 018
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	36 919	21 058
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(532)	(657)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	36 387	20 401
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**714 126 $**	**760 419 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (« l'Agence ») a été créée le 1er avril 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La *Loi* regroupe sous une seule agence tous les services fédéraux d'inspection des aliments et du poisson et d'autres activités fédérales en matière de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'Agence est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques;* elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la santé.

Le mandat de l'Agence consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'inspection fédéral et des services connexes aux aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux. Les objectifs de l'Agence sont de contribuer à un approvisionnement sécuritaire en aliments et à une information exacte sur les produits, de contribuer au maintien de la santé des animaux et de la protection des végétaux et de faciliter le commerce des aliments, des animaux et des végétaux ainsi que de leurs produits.

Afin de réaliser son mandat, l'Agence effectue les 4 programmes suivants supportés par les services internes:

a) Programme de salubrité des aliments : Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

b) Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses : Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales. En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

c) Programme de protection des végétaux : Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire une certaine confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux, des systèmes de production de végétaux et des produits végétaux, tout en contribuant à la protection des végétaux du Canada.

d) Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques : Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation international permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux végétaux, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

e) Services internes : Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion du matériel, et services d'acquisition.

L'Agence est chargée d'assurer et de contrôler l'application des lois suivantes : *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*, *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, *Loi relative aux aliments du bétail*, *Loi sur les engrais*, *Loi sur la santé des animaux*, *Loi sur la protection des obtentions végétales*, *Loi sur la protection des végétaux*, *Loi sur les semences*, *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments, ainsi que la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, qui une fois promulgué remplacera la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, *Loi sur l'inspection du poisson*, *Loi sur l'inspection des viandes et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* en ce qui a trait aux aliments.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

De plus, l'Agence est responsable de l'application de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et de la *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments, à l'exception des dispositions qui portent sur la santé du public, la sécurité ou la nutrition.

Les dépenses de fonctionnement et en capital sont financées par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les paiements d'indemnités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et les avantages sociaux sont autorisés au moyen d'autorisations législatives distinctes. Les revenus que génère la conduite des activités de l'Agence sont déposés au Trésor et l'Agence peut les utiliser.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

L'Agence est principalement financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs, approuvés en février 2015 et intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2015-2016 (RPP)*. Les résultats prévus sont conforment avec ceux présentés dans le RPP et sont basés sur les données budgétaires approuvées en date de décembre 2014. Les montants des résultats prévus ne sont pas présentés dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'États des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la variation de la dette nette de l'Agence puisque ces montants n'étaient pas inclus au *Rapport sur les plans et priorités 2015-2016 (RPP)*.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Agence et le moment où elle est traitée par le Trésor.

Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus générés par les frais exigés, les permis et les certificats sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Les fonds reçus de tiers à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus détenus pour le compte du gouvernement qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Ces revenus sont présentés par une réduction aux revenus de l'Agence. Bien que l'on s'attend à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« Régime »), un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence cotisent tous deux à l'égard du Régime.

Les cotisations versées par l'Agence sont passées en charge de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite. En vertu des dispositions législatives actuelles, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

(ii) Indemnités de départ :

Dans le cadre des négociations des conventions collectives avec les employés et les changements dans les conditions d'emploi, l'accumulation des indemnités de départ dans le cadre du programme d'indemnités de départ des employés a cessé à compter de 2012. Au 31 mars 2015, tous les employés avaient l'option d'être immédiatement payé la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à leur départ de la fonction publique. L'obligation au titre des avantages sociaux gagnés à payer à la cessation est calculée en utilisant l'information provenant des résultats du passif actuariel déterminé pour les indemnités de départ des employés pour le gouvernement dans son ensemble.

(iii) Autres régimes d'avantages sociaux futurs :

Le gouvernement du Canada parraine une variété d'autres régimes d'avantages sociaux futurs pour lesquels les employés et anciens employés peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi ou encore suite à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes disponibles aux employés de l'Agence.

L'Agence ne finance pas ces régimes puisqu'ils sont sous la responsabilité financière du gouvernement du Canada, mais elle comptabilise néanmoins sa quote-part des indemnités versées à titre de services fournis gratuitement par d'autres ministères. L'Agence ne comptabilise aucune somme dans ses états financiers pour le passif actuariel de ces programmes ni pour l'augmentation annuelle de ce passif.

g) Créances et avances

Les créances et les avances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

i) Stocks

Les stocks se composent de matériel de laboratoire, de fournitures diverses et de bétail conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	20-30 ans
Machinerie et matériel	5-20 ans
Matériel informatique et logiciels	3-10 ans
Véhicules	7-10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence et l'état de la situation financière nette de l'Agence d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Coût de fonctionnement net avant le financement du Gouvernement et les transferts	764 778 $	786 088 $
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Services reçus gratuitement par d'autres ministères	(84 550)	(84 172)
Amortissement des immobilisations corporelles	(44 144)	(34 843)
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	52 527	53 407
Créances et passifs transférés à Services partagés Canada	3 079	5 000
Mauvaises créances	(118)	(197)
Variation des indemnités de départ	23 490	52 707
Variation de la provision pour les conventions collectives expirées	(2 988)	28 080
Variation nette dans les besoins futurs de financement	1 170	4 727
Gain (Perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(482)	25
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	86	74
	(51 930)	24 808
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	36 919	21 058
Produit provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(532)	(657)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	128	17 196
	36 515	37 597
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	749 363 $	848 493 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	567 541 $	660 582 $
Crédit 5 - Dépenses en capital	62 009	27 959
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	68 152	93 870
Paiements d'indemnités (transfert) législatifs	17 131	12 555
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux et autres autorisations législatives	75 126	88 249
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(6 179)	(13 406)
Autorisations annulées - fonctionnement	(7 182)	(13 965)
Autorisations annulées - capital	(27 235)	(7 351)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	749 363 $	848 493 $

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Créditeurs – autre ministères et organismes (AMG)	3 713 $	21 906 $
Créditeurs – parties externes	34 921	29 872
Total des créditeurs	38 634	51 778
Charges à payer	40 419	42 472
Total	79 053 $	94 250 $

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2015-2016, les charges s'élèvent à 51 500 288 $ (60 107 261 $ en 2014-2015). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,25 fois (1,41 fois pour 2014–2015)

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,24 fois (1,39 fois en 2014-2015) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Comme ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance, le régime ne détient aucun actif, ce qui en résulte en un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec les employés et les changements apportés aux conditions d'emploi, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012.

Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	57 166 $	109 873 $
Charge pour l'exercice	(3 907)	16 289
Indemnités versées au cours de l'exercice	(19 583)	(68 996)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	33 676 $	57 166 $

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et avances :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Créances d'autres ministères et organismes fédéraux (AMG)	6 748 $	2 505 $
Créances de tiers	5 664	6 036
Avances aux employés	849	287
Sous-total	13 261	8 828
Moins :		
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de tiers	(460)	(503)
Débiteurs	12 801	8 325
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement	(83)	(74)
Débiteurs nets	12 718 $	8 251 $

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisi-tions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissem-ent (2)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2016 Valeur comptable nette	2015 Valeur comptable nette
Terrains	3 330$	- $	- $	- $	3 330$	- $	- $	- $	- $	3 330$	3 330$
Immeubles	294 028	5 691	2 117	174	301 662	223 989	18 227	174	242 042	59 620	70 039
Machinerie et matériel	93 453	5 537	(230)	3 743	95 017	54 191	5 728	3 228	56 691	38 326	39 262
Matériel informatique et logiciels	91 011	3 941	12 769	61	107 660	64 959	14 602	90	79 471	28 189	26 052
Véhicules	30 011	3 434	-	4 569	28 876	21 365	2 429	4 533	19 261	9 615	8 646
Actifs en construction	26 521	17 858	(15 150)	-	29 229	-	-	-	-	29 229	26 521
Améliorations locatives	55 273	458	237	4 417	51 551	44 195	3 158	4 045	43 308	8 243	11 078
	593 627$	36 919$	(257)$	12 964$	617 325$	408 699$	44 144$	12 070$	440 773$	176 552$	184 928$

(1) Les ajustements inclus les actifs en construction de 15 150 000 $ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

(2) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 s'élève à 44 144 000 $ (2015 – 34 843 000 $).

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

8. Passif éventuel

Des réclamations concernant tant les réclamations légales que les griefs d'employés ont été faites à l'encontre de l'Agence dans le cours normal de ses activités. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon qu'un ou certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Des montants ont été comptabilisés pour les passifs éventuels au 31 mars 2016 relatifs à des réclamations légales. Les montants de passifs éventuels pour réclamations légales reconnues sont fondés sur la meilleure estimation de la direction. Des réclamations légales contre l'Agence et d'autres parties défenderesses incluent un recours collectif en lien avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour lesquels les probabilités ne peuvent être déterminés.

Aucun montant n'a été comptabilisé relatif aux griefs d'employés en date du 31 mars 2016.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des ententes d'importance en vertu desquels l'Agence sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021 et après	Total
Contrats d'opération	21 577 $	3 670 $	2 889 $	2 661$	428 $	31 225 $
Contrats de location-exploitation	3 216	12	10	6	-	3 244
Paiements de transfert	404	91	49	-	-	544
Dépenses en capital	133	-	-	-	-	133
Total	25 330 $	3 773 $	2 948 $	2 667 $	428 $	35 146 $

10. Opérations entre apparentés

L'Agence est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les conditions commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services par d'autres ministères tels que : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, certain

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

services juridiques ainsi que les charges de Services partagés Canada. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	41 097 $	39 628 $
Locaux	29 463	30 661
Services juridiques	1 432	1 325
Charges de Services partagés Canada	12 558	12 558
	84 550$	84 172 $

b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Créances – autres ministères et organismes fédéraux	6 748 $	2 505 $
Créditeurs – autres ministères et organismes fédéraux	3 713	21 906
Charges – autres ministères et organismes fédéraux	110 188	122 822
Revenus – autres ministères et organismes fédéraux	380	666

11. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

12. Information sectorielle

La présentation de l'information est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de l'Agence. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les activités, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiées)**

Exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)	2016						2015
	Salubrité des aliments	Santé des animaux et prévention des zoonoses	Protection des végétaux	Collaboration internationale et ententes techniques	Services internes	Total	Total
Paiements de transfert							
Paiements d'indemnités	- $	15 498 $	1 633 $	- $	- $	17 131 $	12 555 $
Autres	837	377	51	537	-	1 802 $	879
Total des paiements de transfert	837	15 875	1 684	537	-	18 933	13 434
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux	308 113	98 806	66 318	30 907	79 590	583 734	623 943
Services professionnels et spéciaux	28 732	10 452	4 406	1 140	22 921	67 651	69 335
Locaux	19 486	7 422	4 754	1 745	4 435	37 842	39 036
Amortissement	22 039	8 512	4 830	2 031	6 732	44 144	34 843
Services publics, matériaux et fournitures	8 389	5 616	3 288	215	1 896	19 404	18 619
Déplacements et réinstallations	8 410	3 032	1 602	545	1 416	15 005	15 134
Communication	6 316	2 454	1 379	580	2 154	12 883	12 817
Mobilier et matériel	3 655	1 656	677	23	1 564	7 595	4 007
Réparations	2 995	1 386	728	67	794	5 970	5 218
Location de matériel	456	336	146	11	1 827	2 776	3 390
Information	101	32	79	3	549	764	374
Divers	214	261	84	8	132	699	591
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	241	93	53	22	73	482	-
Total charges de fonctionnement	409 147	140 058	88 344	37 297	124 103	798 949	827 367
Total des charges	409 984	155 933	90 028	37 834	124 103	817 882	840 801
Revenus							
Frais d'inspection	26 396	1 001	3 973	6 207	-	37 577	37 879
Enregistrements, permis, certificats	2 043	685	892	4 662	-	8 282	8 804
Droits et services divers	244	1 518	1 406	1 465	352	4 985	5 360
Droits de permis d'établissement	1 897	-	25	-	-	1 922	2 001
Sanctions administratives pécuniaires	27	308	164	-	57	556	1 150
Classement	99	-	-	2	-	101	100
Intérêts	-	-	-	-	32	32	39
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	0	25
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	(351)	(351)	(645)
Total revenus	30 706	3 512	6 460	12 336	90	53 104	54 713
Coût de fonctionnement net	379 278 $	152 421 $	83 568 $	25 498 $	124 013 $	764 778 $	786 088 $

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité des systèmes et du contrôle interne des rapports financiers et du plan d'action de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'exercice financier 2015-2016 (non vérifié)

Annexe de la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

SGDDI n° 8485817

(non vérifié)

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ci-après dénommée l'ACIA ou l'Agence) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'autorité, le mandat et les activités de programme de l'ACIA dans le Rapport sur le rendement ministériel et le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers de l'Agence

2.1 Gestion du contrôle interne

L'ACIA est dotée d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne, approuvé par le président, est instauré, et il englobe :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- Un code de valeurs et d'éthique;
- La communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- une surveillance semestrielle de la gestion interne et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action au président et à la haute direction et, le cas échéant, au comité d'audit de l'Agence.

Le comité d'audit de l'Agence fournit des conseils au président quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'Agence.

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

L'Agence compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs de l'Agence, en plus de fournir des locaux;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit à l'Agence les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions;
- le ministère de la Justice fournit des services juridiques à l'ACIA;
- Services partagés Canada offre des services d'infrastructure et de technologies de l'information (TI) à l'ACIA dans les domaines des services de centres de données et de réseaux.

Ententes particulières

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit à l'ACIA ce qui suit :
    - une plateforme de système financier SAP afin de saisir et de déclarer toutes les opérations financières;
    - un entrepôt de données Entreprise afin de déclarer les données financières;
    - une plateforme de système de gestion des ressources humaines PeopleSoft pour gérer les opérations liées à la paie et aux congés.

3. Résultats de l'évaluation de l'Agence au cours de l'exercice 2015-2014

Les principales conclusions et les rajustements importants requis découlant des activités d'évaluation de l'année en cours sont résumés ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Pendant l'année en cours, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation. Les tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle ont été effectués relativement aux contrôles clés nouveaux. Il n'y a pas eu lieu d'apporter d'importants rajustements pour les contrôles clés nouveaux.

Programme de surveillance en cours : Dans le cadre de son plan de contrôle continu, l'Agence a réalisé l'évaluation des contrôles au niveau des entités en ce qui a trait à la valeur et l'éthique, la gestion de l'effectif et la gouvernance; des contrôles des technologies de l'information en ce qui a trait à PeopleSoft et à la facturation électronique, et les contrôles financiers au sein des processus opérationnels applicables à la paie, aux dépenses non salariales, à la clôture des finances, à la présentation de rapports et aux paiements compensatoires statutaires.

(non vérifié)

Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai se sont déroulés comme prévu, avec les mesures correctives suivantes:

- Améliorations à la participation obligatoire à la formation existante sur les valeurs et l'éthique;
- Améliorations aux contrôles d'accès à PeopleSoft et à la conservation des documents d'approbation.
- Améliorations aux documents liés aux contrôles généraux des technologies d'information, au contrôle d'accès aux utilisateurs et à la conservation des documents d'approbation des accès aux applications de la facturation en ligne;
- Précisions sur les renseignements figurant dans les rapports d'autorisation de rémunération et la conservation des documents liés à la rémunération.

4. Plan d'action du ministère

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2015-2016

L'ACIA a continué de mener ses activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'année en cours	**Statut**
Compléter l'efficacité opérationnelle de la gestion des effectifs, des systèmes SAP et Enterprise, de la fermeture financière et de la production de rapports.	Activité réalisée comme prévu; aucune mesure corrective n'est nécessaire.
Tester l'efficacité opérationnelle continue liée aux valeurs et à l'éthique, à la paie, aux paiements compensatoires statuaires non rémunérés, à PeopleSoft et à la facturation en ligne.	Activité réalisée comme prévu; des mesures correctives sont en cours.
Continuer d'effectuer le suivi des améliorations qui ont été cernées au cours des exercices précédents, mais qui n'ont pas encore été apportées.	On a apporté presque toutes les améliorations en ce qui concerne les immobilisations et on est en train d'améliorer le contrôle de l'accès à la TI et les processus liés aux revenus. Les autres améliorations dégagées au cours des exercices précédents ont été entièrement mises en œuvre.

(non vérifié)

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années ultérieures

Le plan cyclique de surveillance continue de l'ACIA au cours des trois prochaines années, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles et les rajustements connexes, s'il y a lieu, est présenté dans le tableau suivant.

Secteurs de contrôle clés	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Contrôles au niveau de l'entité			
Valeurs et éthique	Non	Non	Oui
Gouvernance	Non	Oui	Non
Gestion du risque	Non	Oui	Non
Gestion financière	Oui	Non	Oui
Gestion de l'effectif	Non	Non	Oui
Contrôles généraux de la TI gérés par l'Agence			
SAP/Enterprise	Oui	Non	Oui
Peoplesoft	Non	Oui	Non
Facturation électronique	Non	Non	Oui
Contrôles des processus opérationnels			
Salaires	Oui	Oui	Oui
Processus non salariaux (fonctionnement et entretien)	Non	Oui	Non
Revenu	Oui	Non	Oui
Immobilisations	Oui	Non	Oui
Fermeture financière et production de rapports	Oui	Oui	Oui
Paiements compensatoires statutaires	Non	Oui	Non

(non vérifié)

En plus du plan de surveillance continue axé sur le risque, l'Agence continuera de mettre en place des mesures correctives.

6

Section III : Analyse des programmes et des services internes

La présente section décrit en détail les activités prévues par l'ACIA pour atteindre son résultat stratégique. Ce résultat dépend d'un bon nombre de facteurs, notamment les priorités du gouvernement fédéral et de l'Agence, le profil de risque de l'Agence et l'application des leçons apprises. Les leçons apprises peuvent provenir de diverses sources, y compris les vérifications internes et externes, les évaluations de programmes internes, les commentaires des intervenants consultés, l'information tirée de la mesure du rendement (y compris la gestion de la qualité), les analyses après incident structurées à la suite d'événements comme la présence importante de phytoravageurs, une éclosion de maladie animale ou les rappels d'aliments sérieux. Cette section présente aussi les principaux secteurs priorisés par l'ACIA au cours du dernier exercice.

Évaluation des objectifs de rendement

Les objectifs de rendement pour les taux de conformité sont des objectifs qualitatifs ou quantitatifs fixés par l'Agence en fonction desquels est évalué le rendement des parties réglementées et de l'ACIA. Les objectifs établis dans ce rapport visent les secteurs de programme essentiels, et reposent sur des moyennes historiques du rendement réel ou sur les résultats prévus des programmes en place qui portent leurs fruits (p. ex. le taux de conformité de l'industrie avec les normes réglementaires). L'ACIA a évalué le degré d'atteinte ou de dépassement du rendement prévu et analysé les cas où le rendement avait raté l'objectif. Les objectifs des programmes de surveillance des activités diffèrent de ceux des programmes axés sur des secteurs de non-conformité particuliers. En ce qui a trait aux taux de conformité, l'ACIA considère un rendement de +/- 2 % comme ayant atteint l'objectif.

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'atténuation des risques liés à la salubrité des aliments est une grande priorité pour l'ACIA. La protection de la santé et du bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada est la pierre angulaire de la conception et de l'élaboration des programmes de l'Agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs, les universités ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses.

L'ACIA soutient l'agriculture canadienne. Elle aide les entreprises agroalimentaires à pénétrer les marchés nationaux et internationaux et à y être compétitives. Pour cela, elle a continué de moderniser et d'appliquer des cadres de réglementation et de programme pour les importations et les exportations répondant aux exigences canadiennes et étrangères. L'ACIA a poursuivi ses activités régulières de sensibilisation et de consultation auprès des principaux intervenants et partenaires, notamment l'industrie, les consommateurs ainsi que les organismes internationaux de commerce et de normalisation. Cet engagement lui permet de maintenir une communication ouverte et transparente avec ses intervenants et divers groupes de consultation.

Afin d'encourager la transparence, l'ACIA a créé une liste évolutive des publications examinées par les pairs, qui aidera à créer un outil fédéral accessible au public. De plus, l'ACIA a mené un projet de plan de mise en œuvre pangouvernementale de la science ouverte visant à élaborer des directives sur la diffusion de données scientifiques appuyant les publications examinées par les pairs, en plus de contribuer à la conception de la phase 2 de la mise en œuvre de la science ouverte, de 2016 à 2018.

L'ACIA visait l'excellence et l'amélioration continue pour obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité et renforcer l'intégrité découlant des systèmes de réglementation. L'ACIA a continué de mettre en place une approche axée davantage sur la prévention et fondée sur les systèmes dans le cadre de son modèle d'inspection intégré. Ainsi, l'Agence et les parties réglementées peuvent mieux s'adapter aux risques émergents ainsi qu'aux nouvelles tendances mondiales et scientifiques. Le modèle d'inspection intégré de l'Agence met en application des concepts relatifs à la gestion des risques axés sur la prévention qui sont reconnus mondialement. Il remplace le modèle amélioré d'inspection des aliments pour harmoniser pleinement les résultats stratégiques de tous les travaux d'inspection de l'ACIA et illustrer l'ensemble du mandat de l'Agence. Le modèle représente la vision de l'ACIA et son approche à l'égard de l'inspection réglementaire. L'ACIA a entamé la mise en œuvre progressive du modèle et la poursuivra jusqu'en 2020. De plus amples renseignements sur la mise en œuvre seront fournis aux intervenants à mesure qu'elle progresse.

L'ACIA a poursuivi la réforme réglementaire en application de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* afin de renforcer et de moderniser davantage le système canadien

de salubrité des aliments. La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole*, adoptée par la Chambre des communes le 24 novembre 2014 et par le Sénat le 24 février 2015, a reçu la sanction royale le 25 février 2015. Cette loi vise à moderniser et à renforcer les lois agricoles canadiennes, à soutenir l'innovation dans l'industrie agricole canadienne et à augmenter les débouchés sur les marchés internationaux. La Loi[xix] propose de modifier un ensemble de lois que l'ACIA est chargée de faire respecter pour réglementer le secteur agricole canadien. Toutes les dispositions de la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* visant l'ACIA sont maintenant en vigueur, sauf une. Pour s'appliquer, le paragraphe 53(1) de la Loi, lequel modifie les définitions d'« animaux de ferme » et de « vente » figurant dans la *Loi relative aux aliments du bétail*, exige des dispositions réglementaires. L'ACIA a poursuivi les travaux de renouvellement de la réglementation concernant les engrais et les aliments du bétail et de modification des cadres de réglementation régissant la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA met aussi l'accent sur plusieurs initiatives horizontales visant à contribuer à la protection des consommateurs. L'ACIA a fait participer davantage les intervenants, poursuivi ses initiatives de modernisation de l'étiquetage des aliments et de transparence, établi et amélioré des systèmes de données et sa capacité de prise de décisions, et continué de mener ses nombreuses activités opérationnelles quotidiennes. Parmi ces activités quotidiennes, citons les avis publics de rappel d'aliments et de signalisation d'allergies et les opérations éclair à la frontière pour intercepter les aliments qui peuvent menacer la santé des Canadiens.

Dans la foulée des améliorations apportées au Programme de salubrité des aliments, l'ACIA a commencé ses travaux liés à la modernisation de l'inspection en ce qui a trait au Programme des ressources végétales et au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Cela l'aidera à bien définir les responsabilités incombant aux parties réglementées ainsi que ses propres responsabilités, à fournir une surveillance uniforme des secteurs assujettis aux règlements sous la responsabilité de l'ACIA, à accroître le recours aux données scientifiques et d'inspection pour aider à affecter les ressources aux secteurs comportant les risques les plus élevés, de même qu'à adapter l'inspection pour se concentrer sur l'efficacité des contrôles des parties réglementées.

Grâce à la génomique, l'ACIA veut acquérir et appliquer de nouvelles connaissances et compétences ainsi que des technologies, des méthodes et des outils de diagnostic rapides, précis et rentables destinés aux trois secteurs d'activité de l'Agence (protection des végétaux, santé des animaux et salubrité des aliments) pour la détection, l'isolation, l'identification et la caractérisation de nouveaux pathogènes, ravageurs et espèces envahissantes. En 2016-2017, l'ACIA participera à la phase VI (2016-2019) de l'Initiative de recherche et développement en génomique, qui comporte de nouveaux projets aux objectifs communs nécessitant une collaboration en matière de recherche scientifique pour l'application de la génomique. Ces nouveaux projets sont censés tenir compte des priorités stratégiques du gouvernement du Canada au chapitre de la résistance aux antimicrobiens et protéger la biodiversité et les écosystèmes du Canada.

Le gouvernement du Canada n'a pas modifié l'architecture d'alignement des programmes lors du dernier exercice, mais il a introduit la Politique sur les résultats, entrée en vigueur le 1er juillet 2016. Cette politique exige de tous les ministères et organismes qu'ils établissent un cadre des résultats, un inventaire des programmes ainsi qu'un profil de renseignements sur les programmes, et qu'ils les soumettent au Secrétariat du Conseil du Trésor au plus tard en novembre 2017. L'ACIA élabore actuellement ces nouveaux instruments.

Les tableaux de rendement, aux pages suivantes, présentent les indicateurs de rendement utilisés pour déterminer dans quelle mesure l'ACIA atteint son unique résultat stratégique. Les méthodes utilisées pour évaluer le rendement réel de chaque indicateur sont offertes sur le site Web de l'ACIA[xx].

Pour atteindre son résultat stratégique, l'ACIA a établi un système de gestion des risques rigoureux dont elle fait la promotion à tous les échelons. C'est pourquoi elle a continuellement surveillé et évalué son contexte opérationnel pour être au fait des risques et des possibilités qui pourraient influer sur l'atteinte de ce résultat. Les principaux risques pour l'ACIA, tels qu'ils sont exposés dans le profil, sont résumés au tableau 1.

Dans le cadre de son programme de modernisation, l'ACIA a conçu et peaufine un modèle comparatif des risques afin de faciliter la comparaison des risques dans l'ensemble de ses secteurs d'activité et d'offrir de solides bases d'analyse qui orienteront la planification et la prise de décisions à long terme au sein de l'organisation. Ce modèle s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion intégrée des risques de l'ACIA, qui vise à favoriser l'intégration des pratiques et des processus de gestion des risques au sein de l'Agence. Le cadre assurera l'intégration uniforme de la gestion des risques au moment de la planification et de la prise de décisions.

Pour atténuer les risques et atteindre son résultat stratégique, l'Agence, par l'intermédiaire de ses activités de programme (Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales, Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques), a centré ses efforts, en 2015-2016, sur la modernisation des règlements, des processus et des systèmes, le renforcement de la capacité scientifique et des partenariats, l'établissement de partenariats au pays et à l'étranger, et la collaboration avec les intervenants.

Ces efforts ont aidé l'Agence à respecter les quatre priorités suivantes :

- mettre davantage l'accent sur la **prévention** afin de réduire au minimum les risques pour la santé des humains, des animaux et des végétaux;
- mettre l'accent sur l'**excellence du service** pour améliorer son rôle à titre d'organisme de réglementation;
- mettre l'accent sur l'**excellence du rendement** interne pour s'adapter à l'évolution des exigences et des attentes;
- mettre l'accent sur les **ressources humaines** en leur offrant de la formation et des outils.

Programmes

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments

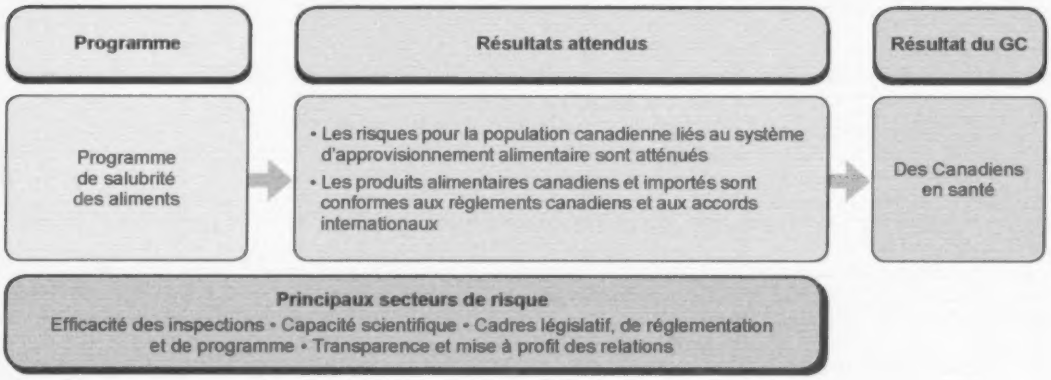

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Ces objectifs sont atteints en favorisant la sensibilisation à la salubrité des aliments grâce à la participation du public à cet égard et à la vérification de la conformité de l'industrie avec des normes et des règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme prévoit des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence peut mieux percevoir, évaluer et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies infectieuses d'origine alimentaire. Le Programme contribue à la santé publique et inspire confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

- Le Centre de référence national sur la virologie alimentaire au laboratoire de l'ACIA de Saint-Hyacinthe, au Québec, a été créé pour renforcer la capacité du Canada à détecter efficacement la présence dans les aliments de contaminants viraux, comme les norovirus et le virus de l'hépatite A.
- Un partenariat entre l'ACIA et Génome Québec a été établi dans le but d'élaborer des méthodes analytiques basées sur la génomique pour la détection des agents pathogènes et le soutien épidémiologique. Ce partenariat devrait mener à l'élaboration de méthodes moléculaires plus précises pour cerner des souches particulières de virus d'origine alimentaire et ainsi déterminer la source exacte des éclosions de maladies d'origine alimentaire virale.

Analyse du rendement et leçons apprises

Modernisation de la réglementation

En 2015-2016, l'ACIA a continué d'accomplir des progrès à l'égard du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, lancé en 2013 :

- Révision de certaines sections d'une version provisoire proposée du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en réponse aux commentaires des intervenants consultés à l'été 2015. Rédaction d'une orientation d'interprétation visant des éléments clés comme le commerce, les contrôles préventifs et la traçabilité.
- Rédaction d'une série de 27 modèles de système, qui servent de documents d'orientation concernant les pratiques et les procédures nouvelles et habituellement acceptées. Ces modèles aident les petites entreprises et les entreprises nouvellement réglementées du secteur alimentaire à se conformer à des éléments précis des exigences de contrôle préventif et de traçabilité.
- Définition d'une orientation opérationnelle fondamentale pour les procédures d'inspection normalisées et la vérification de la conformité d'un plan de contrôle préventif visant les trois secteurs d'activité de l'Agence, en fonction de son modèle d'inspection intégré. Cette orientation a été validée et mise en œuvre dans quatre secteurs de produits : produits laitiers (Programme d'amélioration de la salubrité des aliments), poisson (Programme de gestion de la qualité), végétaux (Programme canadien de certification des serres) et aliments du bétail (oléagineux). La mise en œuvre comprenait l'élaboration de matériel de référence propre à chaque produit, une formation à l'échelle nationale et la création d'outils de consignation des résultats d'inspection.

Initiatives de modernisation de l'étiquetage des aliments

Pour poursuivre son initiative d'étiquetage des aliments en 2015-2016, l'ACIA a pris les mesures suivantes :

- Mobilisation de plus de 1 600 intervenants pour définir les options de modernisation de l'étiquetage des aliments. Les commentaires des intervenants serviront à formuler des recommandations clés visant à moderniser le cadre d'étiquetage des aliments et les normes de composition des aliments. D'autres initiatives de modernisation de l'étiquetage des aliments visaient notamment les normes sur la bière et la taille des contenants. L'ACIA travaille en étroite collaboration avec Santé Canada pour harmoniser et coordonner les activités de mobilisation, les propositions ainsi que la mise en œuvre des modifications réglementaires liées à ces initiatives de modernisation.
- Tenue d'un atelier-laboratoire sur les normes de composition des aliments, en décembre 2015, avec des partenaires de Santé Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de l'Office des normes générales du Canada et d'Innovation, sciences et développement économique Canada. L'ACIA a travaillé en étroite collaboration avec Santé Canada pour harmoniser et coordonner les activités de mobilisation, les propositions ainsi que les dates d'entrée en vigueur des modifications réglementaires liées à ces initiatives de modernisation.

Cadre de surveillance axée sur les risques visant à moderniser davantage le système canadien de salubrité des aliments

En 2015-2016, l'ACIA a continué d'améliorer sa méthode de surveillance des activités axée sur les risques dans le cadre de l'élaboration continue d'un modèle d'évaluation des risques pour les établissements, notamment les établissements canadiens autorisés de production et d'entreposage d'aliments. Ce modèle fournira un outil normalisé et uniforme qui éclairera les décisions de l'ACIA quant à la surveillance des établissements autorisés, maintenant que le type, la fréquence et l'intensité des activités de surveillance sont davantage proportionnels aux risques. L'ACIA a réalisé une analyse coûts-avantages de chaque option de collecte de données sur les facteurs de risque inhérent et d'atténuation.

Le projet de gestion de l'information et de technologie de l'information s'est poursuivi, y compris l'approfondissement de l'analyse de rentabilisation, l'élaboration d'exigences opérationnelles générales et l'établissement des coûts du projet sur cinq ans. Des webinaires visant à communiquer les résultats des projets pilotes dans les secteurs de la viande et des produits laitiers ont été présentés en mars 2016 aux établissements et aux inspecteurs.

Amélioration de la détection des maladies d'origine alimentaire et de la capacité d'intervention

En 2015-2016, le Réseau d'information sur la salubrité des aliments a présenté au Conseil du Trésor une demande d'approbation de projet et d'autorisation de dépenser. Le 3 février 2016, une entente bilatérale de partage de données a été conclue avec les ministères de la Santé ainsi que de l'Agriculture et de la Foresterie de l'Alberta. Un projet pilote visant à mieux comprendre les exigences relatives aux données de l'ACIA et de ses homologues de l'Alberta a été lancé, et le recensement provisoire des données d'analyse de l'environnement et de renseignements connexes a été achevé. Une version provisoire complète du dictionnaire de données a été achevée.

L'ACIA, en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada et les autorités sanitaires provinciales, est intervenue à la suite d'une éclosion de *Vibrio parahaemolyticus* (une bactérie qui cause la gastro-entérite aiguë chez les humains) provoquée par la consommation d'huîtres provenant de la Colombie-Britannique. L'ACIA a mené un examen interne de la conception et de l'exécution de ses activités de gestion des risques liées à cette bactérie. L'examen portait sur les exigences du programme de gestion de la qualité et les activités de l'ACIA, l'objectif étant d'offrir des directives supplémentaires à l'industrie. De plus, le personnel de l'ACIA a participé à un groupe de travail axé sur la Colombie-Britannique, formé de plusieurs administrations et d'intervenants, afin d'améliorer les mesures et les contrôles tout au long de la chaîne de production, de transformation et de distribution.

L'ACIA a réalisé d'importants travaux pour traiter les enjeux émergents et les rappels d'aliments liés à la bactérie *Salmonella* dans le chia et les produits contenant du chia et aux allergènes dans les épices. Ces travaux ont entraîné des mesures supplémentaires de surveillance ciblée, autant pour les secteurs prioritaires visés par les inspections que pour les échantillons d'aliments importés et manufacturés prélevés dans les établissements manipulant ces produits.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Total des autorisations disponibles 2015-2016	Dépenses réelles 2015-2016 (autorisations utilisées)	Écart 2015-2016 (réelles moins prévues)
362 958 350	363 836 779	408 312 924	376 113 531	12 276 752

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

ETP prévus 2015-2016	ETP réels 2015-2016	Écart 2015-2016 (réels moins prévus)
3 311	3 155	(156)

L'écart de 12,3 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est largement attribuable au financement supplémentaire reçu pour la première année de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, approuvée pour accélérer le renouvellement et la mise à niveau des actifs de l'ACIA, et pour la plateforme de prestation électronique de services, qui mettra à la disposition de l'industrie, des partenaires commerciaux étrangers ainsi que des inspecteurs et des employés de l'ACIA des technologies et des outils leur permettant d'exercer leurs fonctions respectives et de réaliser leurs opérations commerciales habituelles plus efficacement par voie électronique. Des ressources supplémentaires provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor ont servi à compenser les dépenses liées aux salaires faites au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor, comme les prestations de paternité et de maternité et les droits pour cessation de service.

L'augmentation des dépenses par rapport aux prévisions a été partiellement compensée par la réaffectation de ressources de programme financières et humaines aux services internes afin d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences de la version modifiée du *Guide sur les dépenses dans les services internes : comptabilisation, établissement de rapports et attribution* du Secrétariat du Conseil du Trésor, entrées en vigueur le 1er avril 2015.

Le nombre réel d'ETP était inférieur au nombre prévu en raison de l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts résultant des négociations collectives de 2010-2011 à 2012-2013. L'augmentation des coûts découlant de la plus récente ronde de négociations s'élevait à environ 30 millions de dollars par année. Comme près de 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'Agence couvrent les coûts liés au personnel, il était très difficile de réaffecter les autorisations non liées au personnel afin de compenser ces augmentations. Par conséquent, le nombre d'ETP de l'Agence a diminué par attrition pour tous les programmes, y compris le Programme de salubrité des aliments.

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques pour la population canadienne liés au système d'approvisionnement alimentaire sont atténués	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des établissements agréés par le gouvernement fédéral atteignent les objectifs établis	6 secteurs sur 6	5 secteurs sur 6	
	Viande et volaille	98 %	95,60 %	Non atteint[8]
	Œufs	98 %	96,22 %	Atteint[9]
	Produits laitiers	98 %	99,00 %	Atteint
	Poisson et produits de la mer	98 %	98,11 %	Atteint
	Fruits et légumes frais	98 %	98,85 %	Atteint
	Produits transformés	98 %	97,77 %	Atteint
	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments de catégorie I	100 %	95,03 %	Non atteint[10]
	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel d'aliments de catégorie II	95 %	100 %	Atteint

[8] L'ACIA continue de communiquer et de travailler avec l'industrie pour promouvoir la conformité et pour l'aider à mieux comprendre les exigences et les politiques connexes du Système de vérification de la conformité. L'ACIA souhaite augmenter le taux de conformité grâce à des activités de communication et d'information continues, et demeurer vigilante en effectuant des inspections et en appliquant les normes définies. La capacité à déclarer les cas de non-conformité a été renforcée au cours du présent exercice. Les rapports mensuels ont amélioré les interventions visant à régler les problèmes qui nécessitaient des mesures correctives. Voilà qui pourrait expliquer l'augmentation de la non-conformité et l'envoi de lettres de mesure d'application de la loi.

[9] Sept des 185 postes de classement des œufs agréés qui ont été inspectés ont reçu au moins une lettre de mesure d'application de la loi. Six des sept postes jugés non conformes après l'inspection ont pris des mesures correctives et ont satisfait aux exigences, alors que l'autre n'a pas renouvelé son permis.

Les responsables du Programme de salubrité des aliments évalueront la non-conformité pour déterminer s'il existe des problèmes systémiques exigeant un suivi plus précis.

[10] Huit rappels n'ont pas été diffusés dans le délai prescrit par cet indicateur. Ces retards ont été causés par l'ajout volontaire de codes de lot et de produits supplémentaires de la part de l'entreprise effectuant le rappel, par la modification de l'information sur les produits exigeant une nouvelle validation des risques, par la communication tardive de renseignements supplémentaires sur la distribution, par l'attente de la publication d'un communiqué de presse par un autre ministère ayant demandé le rappel, et par des circonstances atténuantes indépendantes de la volonté de l'ACIA ou de l'entreprise effectuant le rappel.

Les retards par rapport au délai prévu de 24 heures variaient de 12 minutes à environ 5 heures, et quatre des huit avertissements ont été diffusés au public dans les 25 heures.

La Direction générale des opérations améliorera le processus actuel pour s'assurer que les dossiers hautement prioritaires non réglés avant la fin de la journée de travail sont traités en priorité au début du prochain jour ouvrable.

Le Bureau de la salubrité et des rappels des aliments et les Opérations Web travaillent à trouver une autre façon d'aviser les services de presse lorsqu'il est déterminé que le délai de 24 heures risque de ne pas être respecté au moyen de la procédure normale.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires canadiens atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	6 secteurs sur 6	
	Viande et volaille	95 %	97,32 %	Atteint
	Œufs	95 %	99,00 %	Atteint
	Produits laitiers	95 %	97,94 %	Atteint
	Poisson et produits de la mer	95 %	97,61 %	Atteint
	Fruits et légumes frais	95 %	98,95 %	Atteint
	Produits transformés	95 %	98,12 %	Atteint
	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires importés atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	4 secteurs sur 6	
	Viande et volaille	95 %	98,62 %	Atteint
	Œufs	95 %	99,53 %	Atteint
	Produits laitiers	95 %	88,54 %	Non atteint[11]
	Poisson et produits de la mer	95 %	87,89 %	Non atteint[12]
	Fruits et légumes frais	95 %	96,83 %	Atteint
	Produits transformés	95 %	96,98 %	Atteint

[11] Organismes microbiologiques : 12/245 = taux de conformité de 95,1 %. Le fromage importé jugé non conforme après une analyse microbiologique fait l'objet d'un échantillonnage dirigé jusqu'à ce que 10 lots consécutifs soient jugés conformes. En général, l'importateur conserve les produits soumis à l'analyse jusqu'à l'obtention des résultats afin d'éviter les rappels à la suite de résultats insatisfaisants.

Résidus chimiques : 50/296 = taux de conformité de 83,1 %. Des 50 échantillons non conformes, 43 étaient insatisfaisants au plan des résidus chimiques, et 7, au plan de l'étiquetage. Parmi les 43 échantillons positifs au test de détection de résidus chimiques, 39 contenaient du thiouracile. La présence de thiouracile dans les produits laitiers serait attribuable à une réaction naturelle aux brassicacées dans les aliments ingérés par les vaches. En excluant les 39 échantillons contenant du thiouracile, on obtient un taux de conformité de 96,3 % (11/296) en ce qui concerne les résidus chimiques. Le niveau de thiouracil n'est pas considéré comme étant préoccupant pour ce qui est de la salubrité des aliments.

Le résultat global au chapitre de la conformité dépend du respect des exigences liées aux organismes microbiologiques et aux résidus chimiques. Nombre total d'échantillons de produits importés testés : 296 (résidus chimiques) + 245 (organismes microbiologiques) = 541. Nombre total d'analyses de produits importés aux résultats insatisfaisants : 50 (résidus chimiques) + 12 (organismes microbiologiques) = 62. Pourcentage de produits laitiers importés testés qui ont été jugés conformes : ((541-62)/541) x 100 = 88,54 %.

Lorsque des produits laitiers ne respectent pas les normes canadiennes, l'ACIA prend les mesures adéquates. Par exemple, elle peut procéder à des inspections supplémentaires, à un échantillonnage dirigé plus poussé, ou à la saisie ou au rappel de produits.

[12] Le taux de conformité global de 88 % est sensiblement le même que celui de 2014-2015 (89 %).

Les principales causes de non-conformité en 2014-2015 étaient les rejets à la suite d'analyses sensorielles, 43 % de ces rejets découlant d'inspections aléatoires. Les analyses sensorielles déterminent si le poisson est conforme aux normes de qualité minimale acceptable. Elles permettent de vérifier la fraîcheur du poisson et de s'assurer qu'il n'est ni gâté, ni décomposé, ni malsain. En 2015-2016, les rejets à la suite d'analyses sensorielles représentaient toujours 43 % des rejets découlant d'inspections aléatoires et touchaient 50 % des emballeurs dont le poisson a été jugé non conforme. Comme pour l'exercice précédent, les produits, leur origine et les emballeurs variaient. Ainsi, aucune tendance n'a pu être dégagée de façon à pouvoir prendre des mesures pour corriger les cas de non-conformité.

En 2014-2015, les rejets liés à l'intégrité des contenants représentaient 14 % des rejets découlant d'inspections aléatoires et touchaient seulement quatre lots provenant de trois emballeurs. En 2015-2016, les rejets liés à l'intégrité des contenants représentaient 22 % des rejets découlant d'inspections aléatoires et touchaient seulement cinq lots, dont quatre provenaient du même emballeur en Espagne.

Programme 1.2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

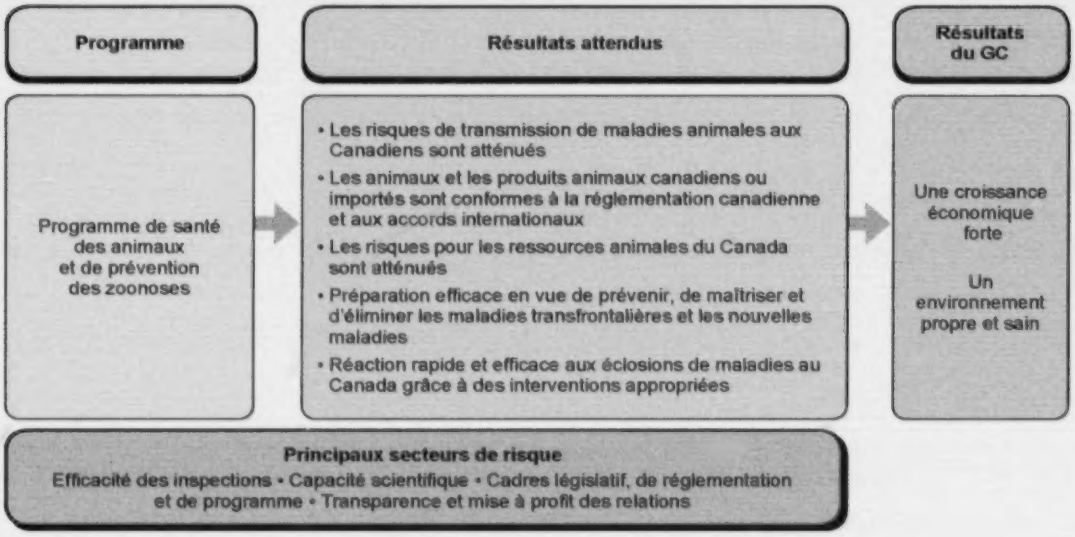

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques pour les ressources animales, les aliments du bétail et les produits animaux du Canada, ces ressources étant essentielles à la salubrité et à l'accessibilité du système d'approvisionnement alimentaire de même qu'à la santé publique. Cet objectif est atteint grâce à l'atténuation, pour les animaux du Canada (y compris le bétail et les animaux aquatiques), des risques associés aux maladies réglementées, à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à la limitation des risques associés aux aliments du bétail et aux produits alimentaires dérivés, à la promotion du bien-être des animaux, ainsi qu'à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de lutter contre ces maladies dans les populations animales. En outre, il contribue à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, de l'innocuité des produits animaux et de leurs sous-produits et des systèmes de production au Canada.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2015-2016, l'ACIA a travaillé à la modification de la partie XII du *Règlement sur la santé des animaux* (Transport des animaux) pour améliorer le bien-être et le traitement sans cruauté des animaux pendant le transport, ainsi que pour harmoniser le *Règlement* avec les normes internationales, les meilleures pratiques de l'industrie et les connaissances scientifiques actuelles liées au bien-être des animaux pendant le transport. Cette partie du *Règlement sur la santé des animaux* devrait être publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* à l'automne 2016.

En 2015-2016, le Portail national d'information sur la traçabilité, un outil d'intégration de données conçu pour le partage d'information et l'amélioration des activités de contrôle et de surveillance des maladies, a été lié à la base de données du Système informatisé pour l'enregistrement et le suivi des analyses de laboratoire, qui sert aux activités de surveillance, d'échantillonnage et d'analyse. Ce lien offre aux utilisateurs autorisés un guichet unique d'accès à des renseignements sur la santé, le déplacement et l'emplacement des animaux. On a ajouté au portail un système de données sur la traçabilité des porcs, qui permet de suivre les importations et les exportations de porc ainsi que les transactions faites au moyen d'étiquettes. Les provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario se sont jointes aux ententes de partage de données par portail, améliorant ainsi l'information sur la traçabilité.

Le Canada a connu deux éclosions limitées d'influenza aviaire hautement pathogène en décembre 2014 et en avril 2015, alors que les États-Unis ont connu d'importantes éclosions dans plusieurs États de décembre 2014 à juin 2015. En 2015-2016, l'ACIA et le département de l'Agriculture des États-Unis ont conjointement mis en œuvre un cadre d'orientation sur l'arrangement concernant le zonage conclu dans le cadre de l'initiative du Conseil de coopération en matière de réglementation.

TRAITEMENT D'ENJEUX ÉMERGENTS

- En août 2015, le Canada a vécu une éclosion de fièvre catarrhale du mouton, une maladie virale chez les ruminants transmissible par les insectes. Par conséquent, il a perdu son statut de pays exempt de cette maladie. Après de longues négociations à l'échelle mondiale et nationale, l'ACIA a rétabli ses relations commerciales avec ses principaux partenaires.
- En décembre 2014 et en avril 2015, le Canada a vécu des éclosions d'influenza aviaire (grippe aviaire) en Colombie-Britannique et en Ontario, respectivement. Ces éclosions ont entraîné la fermeture des marchés d'exportation de volaille et de produits de volaille canadiens. L'entente de zonage conclue entre l'ACIA et le département de l'Agriculture des États-Unis dans le cadre de l'initiative du Conseil de coopération en matière de réglementation a permis de poursuivre le commerce à l'extérieur des zones touchées pendant la gestion des éclosions.

Ce cadre décrivait la façon dont le Canada et les États-Unis allaient reconnaître et accepter les décisions de l'autre en ce qui a trait aux zones d'éradication des maladies animales pendant une éclosion. Le cadre a été mis à l'essai lors des éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène, et les résultats ont été positifs. La reconnaissance mutuelle des décisions en matière de zonage a permis de poursuivre le commerce dans les zones exemptes de maladies pendant la gestion des éclosions dans les régions touchées. On a continué à travailler sur un modèle décisionnel en matière de reconnaissance des zones à l'aide du Centre nord-américain de modélisation virtuelle des maladies animales.

Le Système canadien de surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire a continué de jouer un rôle prépondérant dans la conception et la mise en œuvre de plans de surveillance du commerce pour limiter les maladies animales exotiques. Lors des deux éclosions d'influenza aviaire en 2015-2016, ce système a permis de détecter, d'endiguer et de contrôler rapidement les éclosions, en plus de concevoir et de mettre en œuvre des plans de surveillance intensifiée de l'influenza aviaire afin de redonner au Canada son statut de pays exempt d'influenza aviaire, qui favorise l'accès aux marchés internationaux.

L'ACIA a contribué au développement du Réseau canadien de surveillance zoosanitaire, un ensemble fédéré de réseaux, de groupes et de particuliers qui participent à la surveillance de la santé des animaux au Canada et qui ont une vision commune de la surveillance efficace, adaptée et intégrée de la santé des animaux au pays. Plusieurs réseaux ont été créés (p. ex. champions, directeurs, communications, données de surveillance, volaille et porc), et un site Web d'information a été lancé. Le Réseau renforcera la surveillance de la santé des animaux, permettra l'utilisation stratégique de la technologie et améliorera la capacité du Canada à intervenir en cas de situations d'urgence touchant la santé des animaux.

Le Centre d'information et d'intervention intégrées en matière de maladies émergentes et de zoonoses a été mis en place grâce à des partenariats de collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada et 13 autres partenaires de différentes administrations. Ce projet novateur permettra de déterminer si les renseignements dont dispose le Canada pour la détection précoce des maladies émergentes et des zoonoses peuvent être améliorés grâce à un réseau virtuel en temps réel basé sur la technologie moderne.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Total des autorisations disponibles 2015-2016	Dépenses réelles 2015-2016 (autorisations utilisées)	Écart 2015-2016 (réelles moins prévues)
113 659 211	114 552 020	144 620 153	141 043 127	26 491 107

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

ETP prévus 2015-2016	ETP réels 2015-2016	Écart 2015-2016 (réels moins prévus)
974	959	(15)

L'écart de 26,5 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est largement attribuable au financement supplémentaire reçu pour la première année de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, approuvée pour accélérer le renouvellement et la mise à niveau des actifs de l'ACIA, ainsi que pour couvrir les paiements d'indemnisation prévus par la loi versés à la suite de l'éclosion d'influenza aviaire en Ontario. Des ressources supplémentaires provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor ont servi à compenser les dépenses liées aux salaires faites au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor, comme les prestations de paternité et de maternité et les droits pour cessation de service.

L'augmentation des dépenses par rapport aux prévisions a été partiellement compensée par la réaffectation de ressources de programme financières et humaines aux services internes afin d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences de la version modifiée du *Guide sur les dépenses dans les services internes : comptabilisation, établissement de rapports et attribution* du Secrétariat du Conseil du Trésor, entrées en vigueur le 1er avril 2015.

Le nombre réel d'ETP était inférieur au nombre prévu en raison de l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts résultant des négociations collectives de 2010-2011 à 2012-2013. L'augmentation des coûts liée à la plus récente ronde de négociations s'élevait à 30 millions de dollars par année. Comme près de 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'Agence couvrent les coûts liés au personnel, il était très difficile de réaffecter les autorisations non liées au personnel afin de compenser ces augmentations. Par conséquent, le nombre d'ETP de l'Agence a diminué par attrition pour tous les programmes, y compris le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Cependant, cette baisse a été partiellement compensée par la réaffectation temporaire de ressources humaines au Programme afin de mener des activités d'intervention supplémentaires à la suite de l'éclosion d'influenza aviaire en Ontario.

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques de transmission de maladies animales aux Canadiens sont atténués	Nombre de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement	0	0	Atteint
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une zoonose à déclaration obligatoire	100 %	100 %	Atteint
Les animaux et les produits animaux canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage d'animaux et de produits animaux légalement exportés et destinés aux marchés étrangers qui respectent les exigences de certification	99 %	100 %	Atteint
	Le statut sanitaire du Canada selon les critères de l'OIE[13] demeure l'un des suivants : « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable »	Maintien du statut	Maintien du statut	Atteint
Les risques pour les ressources animales du Canada sont atténués	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une maladie animale à déclaration obligatoire	100 %	100 %	Atteint
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont mis à jour au besoin	Toutes les mises à jour nécessaires sont effectuées	75 %	Non atteint[14]
	Nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences auxquels a participé l'ACIA	9	11	Atteint
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada grâce à des interventions appropriées	Pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes à déclaration obligatoire pour lesquelles une enquête a débuté dans un délai raisonnable	100 %	100 %	Atteint
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation d'une maladie transfrontalière ou d'une nouvelle maladie préoccupante	100 %	100 %	Atteint

[13] Organisation mondiale de la santé animale

[14] Les ressources ayant été réaffectées à plusieurs enjeux très médiatisés ou émergents, elles n'ont pas pu mettre à jour les documents d'orientation.

Programme 1.3 : Programme des ressources végétales

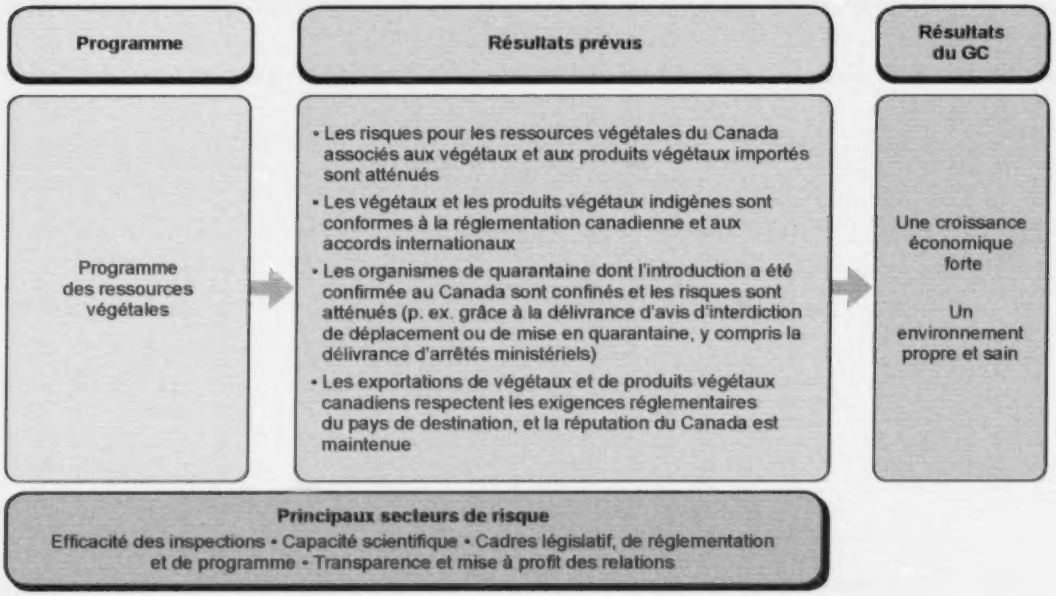

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques pour les ressources végétales du Canada, une démarche essentielle à la salubrité et à l'accessibilité des aliments de même qu'à la santé publique et à la durabilité environnementale. Cet objectif est atteint grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques pour les ressources végétales (les cultures comme les forêts) associés aux maladies et aux ravageurs réglementés, à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, ainsi qu'à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, de faciliter l'introduction de nouvelles technologies et de protéger les obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du Programme inspire confiance à l'égard des végétaux, des produits végétaux et des systèmes de production de végétaux au Canada, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du pays.

Exemples d'activités quotidiennes qui appuient le Programme des ressources végétales :

- Surveillance annuelle visant à s'assurer qu'aucune espèce de plante envahissante réglementée n'est établie au Canada; l'enquête de 2015-2016 n'a relevé aucune nouvelle espèce.
- Mise en œuvre de mesures de contrôle de la spongieuse asiatique en collaboration avec les États-Unis, et rencontre des responsables chinois, coréens et japonais de la protection des végétaux, en 2015, pour évaluer et améliorer davantage le programme en place dans chaque pays pour la certification pré-départ des navires pouvant véhiculer la spongieuse asiatique.
- Élaboration et réalisation, en 2015, d'une enquête nationale sur le canola pour déterminer la présence et la répartition de *Verticillium longisporum* au Canada. Les résultats ont servi à la rédaction, en collaboration avec les intervenants, d'un document de gestion des risques qui sera prêt à l'automne 2016.
- Poursuite de l'éradication du longicorne asiatique dans le cadre d'enquêtes d'évaluation continue post-intervention afin de satisfaire aux normes internationales et d'atteindre un état d'éradication officielle.
- Ralentissement de la propagation de l'agrile du frêne dans les zones infestées en réglementant le déplacement de produits tels que le frêne, les billes de frêne et le bois de chauffage à l'extérieur des zones réglementées.

Analyse du rendement et leçons apprises

Modernisation de la réglementation

Le gouvernement du Canada a ratifié l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV 91) le 19 juin 2015, puis est devenu lié par cette convention le 19 juillet 2015. Le Bureau de la protection des obtentions végétales accepte des demandes et accorde des droits d'obtention en vertu du cadre de propriété intellectuelle révisé, basé sur l'UPOV 91.

Gestion des urgences

Dans un effort de gestion collaborative des urgences auxquelles fait face le secteur agricole, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont engagés à élaborer une méthode intégrée et uniforme de gestion des urgences dans ce secteur qui ont des répercussions sur les programmes de protection des végétaux et de santé des animaux. En 2015-2016, l'ACIA a élaboré un cadre de gestion stratégique des urgences en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et les partenaires provinciaux. Le cadre fournit une orientation stratégique aux partenaires (administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales, organisations non gouvernementales, industrie, producteurs et particuliers) pour qu'ils puissent ensemble prévenir les urgences auxquelles le secteur agricole fait face, les atténuer, s'y préparer, y réagir et assurer le retour à la normale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Total des autorisations disponibles 2015-2016	Dépenses réelles 2015-2016 (autorisations utilisées)	Écart 2015-2016 (réelles moins prévues)
76 204 256	76 730 103	82 153 712	79 807 062	3 076 959

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

ETP prévus 2015-2016	ETP réels 2015-2016	Écart 2015-2016 (réels moins prévus)
770	703	(67)

L'écart de 3,1 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est largement attribuable au financement supplémentaire reçu pour la première année de l'initiative fédérale liée aux infrastructures. Des ressources supplémentaires provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor ont servi à compenser les dépenses liées aux salaires faites au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor, comme les prestations de paternité et de maternité et les droits pour cessation de service.

L'augmentation des dépenses par rapport aux prévisions a été partiellement compensée par la réaffectation de ressources de programme financières et humaines aux services internes afin d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences de la version modifiée du *Guide sur les dépenses dans les services internes : comptabilisation, établissement de rapports et attribution* du Secrétariat du Conseil du Trésor, entrées en vigueur le 1er avril 2015.

Le nombre réel d'ETP était inférieur au nombre prévu en raison de l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts résultant des négociations collectives de 2010-2011 à 2012-2013. L'augmentation des coûts découlant de la plus récente ronde de négociations s'élevait à environ 30 millions de dollars par année. Comme près de 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'Agence couvrent les coûts liés au personnel, il était très difficile de réaffecter les autorisations non liées au personnel afin de compenser ces augmentations. Par conséquent, le nombre d'ETP de l'Agence a diminué par attrition pour tous les programmes, y compris le Programme des ressources végétales.

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques pour les ressources végétales du Canada associés aux végétaux et aux produits végétaux importés sont atténués	Nombre de phytoravageurs visés par règlement qui sont introduits au Canada par des voies visées par règlement et s'y établissent	0	0	Atteint
Les végétaux et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage de semences, d'intrants de culture et de végétaux à caractères nouveaux qui respectent la réglementation canadienne et les accords internationaux	90 %	96,16 %	Atteint
Les organismes de quarantaine dont l'introduction a été confirmée au Canada sont confinés et les risques sont atténués (p. ex. grâce à la délivrance d'avis d'interdiction de déplacement ou de quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels)	Pourcentage de cas confirmés de la présence d'organismes de quarantaine pour lesquels un avis a été délivré	100 %	100 %	Atteint
	Pourcentage d'avis délivrés en temps opportun	90 %	100 %	Atteint
Les expéditions de végétaux et de produits végétaux canadiens respectent les exigences réglementaires du pays de destination, et la réputation du Canada est maintenue	Pourcentage de cargaisons de végétaux et de produits végétaux certifiés (lots) qui respectent les exigences phytosanitaires d'importation imposées par le pays de destination	99 %	99,75 %	Atteint

Programme 1.4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

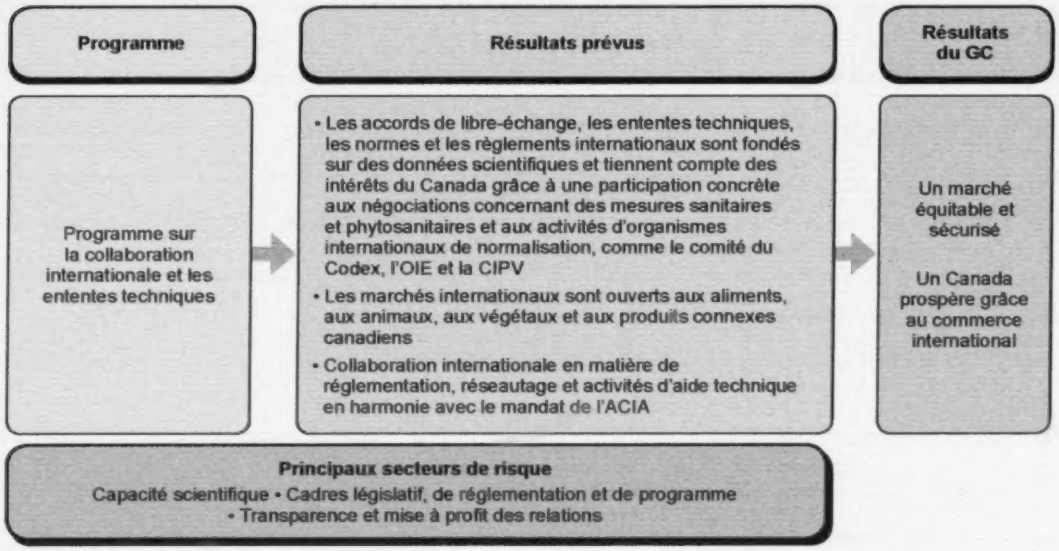

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux et de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités des mesures sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'accords internationaux. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

Analyse du rendement et leçons apprises

Engagements internationaux

Dans le cadre de ses engagements internationaux pour 2015-2016, l'ACIA a :

- participé à divers forums de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portant sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris les trois réunions du Comité SPS de l'OMC où l'ACIA agissait à titre de chef de la délégation du gouvernement du Canada, et coordonné l'intervention du Canada lors de ces forums;
- dirigé la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et codirigé, avec Santé Canada, la participation du pays à la Commission du Codex Alimentarius pour favoriser l'élaboration de normes internationales reposant sur des principes scientifiques en conformité avec le cadre canadien de réglementation et les objectifs du gouvernement du Canada;
- participé à l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), un organisme régional de la CIPV qui élabore des normes phytosanitaires régionales permettant le commerce de végétaux et de produits végétaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. L'examen du plan stratégique de la NAPPO, notamment des stratégies visant à améliorer la situation de l'organisation sur la scène internationale et à accroître la participation de l'industrie, a été entrepris en 2015.

Harmonisation accrue des méthodes de réglementation avec les États-Unis par l'intermédiaire du Conseil de coopération en matière de réglementation et de l'initiative Par-delà la frontière

- Afin d'accroître la coopération avec les États-Unis en matière de réglementation, l'ACIA et ses homologues américains, soit le département de l'Agriculture et la Food and Drug Administration (FDA), ont élaboré quatre plans de travail conjoints dans les secteurs de la protection des végétaux, de la santé des animaux, de l'inspection et de la certification de la viande, et de la salubrité des aliments. Ces plans mettent l'accent sur la concrétisation des principales priorités des deux pays pour ces secteurs.
- L'ACIA, le département de l'Agriculture et la FDA ont créé une structure de gouvernance visant à favoriser une meilleure coopération en matière de réglementation. Ces comités de partenariat servent d'organismes de surveillance pour évaluer les progrès réalisés quant aux initiatives de plan de travail du Conseil de coopération en matière de réglementation et pour discuter des occasions d'harmonisation des règlements à moyen et à long terme.
- Principales initiatives ayant contribué à une meilleure harmonisation :
  - En ce qui a trait à la santé des animaux, une entente de reconnaissance des zones conclue à l'aide du Conseil de coopération en matière de réglementation a été utilisée lors de la récente éclosion d'influenza aviaire hautement pathogène, accélérant ainsi la reconnaissance des zones et le rétablissement du commerce.

- Quant à l'inspection de la viande, les systèmes canadiens et américains d'inspection de la viande et de la volaille ont été vérifiés et jugés équivalents.
- Dans le secteur de la protection des végétaux, un protocole d'entente sur la stratégie du périmètre pour la protection des végétaux a été signé. Ce protocole officialise l'engagement bilatéral continu entre les organismes de réglementation visant à protéger le Canada et les États-Unis contre l'introduction et la propagation de phytoravageurs et d'espèces envahissantes, tout en facilitant le commerce.
- Pour ce qui est de la salubrité des aliments, le texte de l'entente canado-américaine de reconnaissance des systèmes de salubrité des aliments, selon laquelle les systèmes des deux pays visent les mêmes résultats sur le plan de la santé publique, a été achevé.

- Dans le cadre de Par-delà la frontière, l'ACIA a réussi la mise en œuvre de nombreuses recommandations en vertu de la Stratégie intégrée de sécurité du fret. Ce travail favorise une approche de l'inspection des emballages en bois dans la zone périmétrique au premier point d'arrivée pour dédouaner les cargaisons étrangères qui entrent dans les deux pays. L'ACIA et ses homologues américains ont très bien utilisé le programme de lutte contre la spongieuse asiatique dans le cadre de Par-delà la frontière pour atténuer le risque à l'origine de la spongieuse asiatique.

Soutien de l'accès aux marchés

Voici d'importantes activités que l'ACIA a menées en 2015-2016 pour favoriser l'accès aux marchés :

- Réintégration de l'accès aux multiples marchés mondiaux à la suite de l'imposition de restrictions commerciales découlant des cas canadiens d'encéphalopathie spongiforme bovine, d'influenza aviaire et de fièvre catarrhale du mouton en 2015.
- Accueil de plusieurs délégations étrangères venues vérifier la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada et ses systèmes de contrôle de la protection des végétaux et de la santé des animaux, qui assurent un commerce sans interruption.
- Accès aux marchés chinois et coréen pour les bleuets de la Colombie-Britannique.
- Négociation de l'élargissement de la portée de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre l'Union européenne et le Canada.
- Accès au marché indien pour le porc et les produits de porc.
- Élargissement de l'accès au marché vietnamien pour les espèces d'animaux aquatiques vivants.
- Accès au marché ukrainien pour le bœuf et les viandes prêtes-à-manger.
- Maintien de l'accès aux marchés pour l'exportation d'animaux aquatiques vivants, de produits de la mer et de produits de la pêche en Chine.
- Maintien et élargissement de l'accès au marché chinois pour les aliments pour animaux de compagnie.

- Création de certificats de vente libre pour faciliter l'exportation d'aliments transformés dans certains pays d'Amérique latine.
- Poursuite de la collaboration entre les spécialistes techniques à l'étranger et leurs homologues de l'ACIA au Mexique, en Chine, en Inde, au Japon et dans l'Union européenne, ainsi que de la collaboration entre les cadres supérieurs de l'Agence et les États-Unis, l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Chine.
- Poursuite de la collaboration avec divers pays dans le cadre de discussions bilatérales (p. ex. réunion du comité mixte de gestion avec l'Union européenne, réunions du Comité SPS avec la Colombie et la Corée, et réunions des comités consultatifs sur l'agriculture avec le Mexique et le Brésil), et dans le cadre de rencontres bilatérales spéciales comme des visites de délégations étrangères, pour résoudre des problèmes scientifiques et techniques en plus de favoriser un meilleur accès aux marchés pour l'industrie agricole canadienne.
- Offre d'aide technique aux pays en développement reconnus comme homologues étrangers pour promouvoir activement le système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques.
- En collaboration avec Affaires mondiales Canada, participation aux volets sanitaires et phytosanitaires des négociations du Partenariat transpacifique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Total des autorisations disponibles 2015-2016	Dépenses réelles 2015-2016 (autorisations utilisées)	Écart 2015-2016 (réelles moins prévues)
30 000 919	34 682 935	32 938 250	32 552 166	(2 130 769)

Ressources humaines (ETP)

ETP prévus 2015-2016	ETP réels 2015-2016	Écart 2015-2016 (réels moins prévus)
344	307	(37)

L'écart de 2,1 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est largement attribuable à la réaffectation de ressources de programme financières et humaines. Notamment, une portion des ressources consacrées à Cultivons l'avenir 2 et à l'accès aux marchés ont été réaffectées au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses et au Programme de salubrité des aliments afin de mieux harmoniser les ressources et les dépenses de programme. De plus, la réaffectation de ressources aux services internes était nécessaire afin d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences de la version modifiée du *Guide sur les dépenses dans les services internes : comptabilisation, établissement de rapports et attribution* du Secrétariat du Conseil du Trésor, entrées en vigueur le 1er avril 2015.

Le nombre réel d'ETP était inférieur au nombre prévu en raison de l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts résultant des négociations collectives de 2010-2011 à 2012-2013. L'augmentation des coûts découlant de la plus récente ronde de négociations s'élevait à environ 30 millions de dollars par année. Comme près de 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'Agence couvrent les coûts liés au personnel, il était très difficile de réaffecter les autorisations non liées au personnel afin de compenser ces augmentations. Par conséquent, le nombre d'ETP de l'Agence a diminué par attrition pour tous les programmes, y compris le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques.

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement	
Les accords de libre-échange, les ententes techniques, les normes et les règlements internationaux sont fondés sur des données scientifiques et tiennent compte des intérêts du Canada grâce à une participation concrète aux négociations concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires et aux activités d'organismes internationaux de normalisation, comme le comité du Codex, l'Organisation mondiale de la santé animale et la Convention internationale pour la protection des végétaux	Nombre de négociations clés concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires et de réunions d'organismes internationaux de normalisation au cours desquelles l'ACIA a défendu les intérêts du Canada	36	38	Atteint
Les marchés internationaux sont ouverts aux aliments, aux animaux, aux végétaux et aux produits connexes canadiens	Nombre d'obstacles non tarifaires injustifiés éliminés	45	57	Atteint
Collaboration internationale en matière de réglementation, réseautage et activités d'aide technique en harmonie avec le mandat de l'ACIA	Nombre de comités de cadres supérieurs dirigés par l'ACIA avec des homologues étrangers	4	6	Atteint
	Nombre d'activités d'assistance technique menées par l'ACIA pour des gouvernements étrangers	8	11	Atteint

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Analyse du rendement et leçons apprises

Gestion des actifs et services acquis

En 2015-2016, l'ACIA a mis en œuvre trois des quatre recommandations découlant de la vérification de la planification des investissements :

- L'Agence a élaboré les processus internes nécessaires à l'application du concept de services acquis présenté dans la *Politique de planification des investissements – Actifs et services acquis* du Conseil du Trésor.
- L'ACIA a clarifié le type d'investissements à gérer à l'aide du cadre de gestion des projets de l'organisation, et approuvé un outil visant à bien orienter les investissements de l'Agence.
- La Direction générale de la gestion intégrée, en partenariat avec la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie de l'information, a entrepris des initiatives visant à intégrer les processus d'amorce des travaux liés à la planification des investissements et à la gestion des projets. Ces initiatives s'appuient sur le cadre de gestion des projets de l'organisation, qui décrit les diverses étapes de gestion des projets et les exigences à respecter pour passer aux étapes suivantes dans toutes les initiatives entreprises pas l'Agence.

L'ACIA travaille à appliquer la quatrième recommandation, soit la mise en œuvre d'un système de mesure du rendement. Le système fournira les mesures de rendement nécessaires pour évaluer l'efficience et l'efficacité du processus de planification des investissements et le rendement annuel global du plan d'investissement de 2016-2017 de l'Agence. Ce cadre concordera avec la réinitialisation de l'ensemble des politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Dans le cadre de l'engagement de l'ACIA envers la gestion de projets, la trousse d'outils du cadre de gestion des projets de l'organisation a fait l'objet d'un examen complet, puis a été mise à jour pour y inclure les pratiques et disciplines actuelles. Pour améliorer la gestion de la portée, des coûts et de l'échéancier des projets, l'ACIA renforce ses outils de gestion de projets en y intégrant une structure de répartition du travail.

En mars 2016, l'ACIA a publié une version à jour du cadre de gestion des projets de l'organisation. Cette version comprenait des modifications aux outils et aux modèles existants ainsi que l'ajout de nouveaux outils visant à aider les équipes chargées d'exécuter les projets.

L'ACIA a retenu les services de l'École de la fonction publique du Canada pour qu'elle conçoive et élabore un cours de gestion de projets destiné aux cadres de l'ACIA et à leurs équivalents. L'objectif du cours est d'apprendre aux participants les principaux éléments de la gouvernance de projet ainsi que leurs rôles et responsabilités pour assurer l'optimisation des ressources et l'obtention des résultats et avantages propres à chaque projet. La formation a été mise en place en janvier 2015. D'autres améliorations au contenu du cours ont été apportées pendant l'exercice 2015-2016.

Dans le cadre de son programme des services internes, l'ACIA a continué de participer à l'atteinte des objectifs du thème IV de la Stratégie fédérale de développement durable 20132016 : Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.

- L'ACIA semble en voie de réduire les émissions de gaz à effet de serre de son parc de véhicules de 13 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020. Elle a réduit son inventaire de véhicules au cours des trois dernières années et a acheté des véhicules à plus faible consommation de carburant.
- L'ACIA a satisfait aux exigences de la Politique d'achats écologiques en prenant en compte les achats écologiques dans les processus et les outils de gestion des achats, la formation des spécialistes des achats et l'évaluation du rendement des administrateurs et des gestionnaires des achats.

Gestion des ressources humaines

L'ACIA a élaboré une nouvelle norme de classification des postes en réglementation scientifique et remplacé les descriptions de travail par des descripteurs de rôles. Cette nouvelle norme de classification, qui sera pleinement instaurée en 2016-2017, s'applique aux postes à vocation scientifique des groupes des sciences biologiques, de l'agriculture et de la chimie.

La stratégie de prestation de la formation visant le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* a été modifiée pour que la formation débute à l'entrée en vigueur du *Règlement*. Autant les objectifs d'apprentissage que le contenu ont été examinés et validés, et un plan de projet révisé est prêt à être mis en œuvre en 2016-2017.

Le Bureau de l'Ombudsman de la dotation de l'ACIA est le premier du genre au sein de la fonction publique fédérale. Sa politique comprend une disposition lui permettant de mener des examens systémiques de la dotation et de faire ressortir les occasions d'amélioration. En raison de nombreuses plaintes liées à la dotation collective, le Bureau de l'Ombudsman de la dotation a mené un examen en 2015-2016. Les résultats et les recommandations tirés de l'examen de la dotation collective ont été présentés à la haute direction. Les recommandations ont été acceptées et seront mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'action pour la direction faisant suite à l'examen de la dotation.

Gestion de l'information/technologie de l'information

Pour mener à bien son programme de transformation, l'ACIA a modernisé ses applications et mis en œuvre un programme de gestion du portefeuille d'applications. Ce travail, combiné aux leçons apprises lors de la mise en œuvre, a permis à l'Agence de se tourner vers une plateforme technologique équilibrée, durable et conforme aux normes du gouvernement du Canada.

La planification des investissements a été améliorée, ce qui a permis de mieux traiter la demande en gestion de l'information et en technologie de l'information. L'augmentation de la participation au processus de gouvernance à l'échelle des directions générales et de l'Agence a mené à une meilleure gestion des projets de gestion de l'information et de technologie de l'information ainsi que des efforts de modernisation des applications et des plateformes.

Gestion des urgences

En 2015-2016, l'ACIA et AAC ont conclu une entente sur la coordination des interventions en cas d'urgence. Cette entente établit les rôles et les responsabilités et crée une relation de travail entre les deux organismes en ce qui a trait aux activités d'intervention en cas d'urgence touchant le secteur agricole et agroalimentaire dans le cadre des responsabilités législatives de chaque organisme.

En 2015-2016, l'Agence a achevé ses examens post-intervention à la suite de l'éclosion d'influenza aviaire de décembre 2014 en Colombie-Britannique, du diagnostic, en février 2015, de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de l'éclosion d'influenza aviaire en Ontario en avril 2015. Ces examens ont permis de définir les points à améliorer ainsi que de proposer des recommandations et des mesures correctives pour améliorer la capacité d'intervention, lesquelles sont mises en œuvre à l'heure actuelle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Total des autorisations disponibles 2015-2016	Dépenses réelles 2015-2016 (autorisations utilisées)	Écart 2015-2016 (réelles moins prévues)
115 329 152	115 750 051	121 934 439	119 846 641	4 096 590

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

ETP prévus 2015-2016	ETP réels 2015-2016	Écart 2015-2016 (réels moins prévus)
749	777	28

L'écart de 4,1 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles ainsi que l'écart de 28 ETP entre le nombre prévu et le nombre réel sont largement attribuables à la réaffectation de ressources aux services internes. Cette réaffectation était nécessaire afin d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences de la version modifiée du *Guide sur les dépenses dans les services internes : comptabilisation, établissement de rapports et attribution* du Secrétariat du Conseil du Trésor, entrées en vigueur le 1er avril 2015.

L'augmentation du nombre d'ETP a été compensée en partie par l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts, pendant l'exercice et de façon continue, résultant des négociations collectives de 2010-2011 à 2012-2013. L'augmentation des coûts découlant de la plus récente ronde de négociations s'élevait à environ 30 millions de dollars par année. Comme près de 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'Agence couvrent les coûts liés au personnel, il était très difficile de réaffecter les autorisations non liées au personnel afin de compenser ces augmentations. Par conséquent, le nombre d'ETP de l'Agence a diminué par attrition pour tous les programmes, y compris le programme des services internes.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Renseignements sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur sont accessibles sur le site Web[xxi] de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016* sont accessibles sur le site Web[xxii] de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Rapport d'étape sur les projets qui nécessitent une approbation spéciale du Conseil du Trésor
- Rapports sur les frais d'utilisation

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xxiii]. Ce rapport fournit également des renseignements contextuels détaillés sur les dépenses fiscales, y compris des descriptions, des objectifs, de l'information historique et des renvois à des programmes de dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans le rapport relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
Canada

Numéros de téléphone : 1 8004422342 et 1 6137732342

Numéro de téléimprimeur : 1 8004657735

Internet : http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1299860523723/1299860643049

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers, et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ce rapport est déposé au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et le lien aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] Activités quotidiennes : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/information-organisationnelle/preserver-grace-a-la-science/fra/1449758854551/1449758893548

[ii] *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/

[iii] *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/

[iv] *Loi sur les aliments et drogues* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/

[v] *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/

[vi] *Loi sur les produits agricoles au Canada* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-0.4/

[vii] *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-38/

[viii] *Loi sur l'inspection du poisson* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-12/

[ix] *Loi sur l'inspection des viandes* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/M-3.2/

[x] *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/annualstatutes/2015_2/

[xi] *Loi sur les engrais* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/

[xii] *Loi sur la protection des obtentions végétales* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/

[xiii] *Loi sur la protection des végétaux* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/

[xiv] *Loi sur les semences* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-8/

[xv] *Loi sur la santé des animaux* : http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.3/

[xvi] *Loi relative aux aliments du bétail* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/

[xvii] Comptes publics du Canada 2016 : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[xviii] Secteurs de dépenses du cadre pangouvernemental : http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-fra.asp

[xix] *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/communiques/2013-12-09/document-d-information/fra/1386459916162/1386460014131

[xx] Méthodes : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rpp-2016-2017/fra/1453472983491/1453472984734#s6

[xxi] Renseignements sur les programmes de niveau inférieur : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=8#s15c8

[xxii] Section III : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=8

[xxiii] Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp